# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2020-2021

MINISTÈRE
DE LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE







Votre gouvernement

Québec

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2020-2021

MINISTÈRE
DE LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE

Ce document est disponible en
médias adaptés sur demande.
Cette publication a été produite par
le ministère de la Sécurité publique.

Pour de l'information sur les lois et les règlements, les coordonnées des organismes
ou des établissements faisant partie du portefeuille Sécurité publique ou pour
communiquer
avec nous, visitez le site Internet du ministère : www.securitepublique.gouv.qc.ca.

Dépôt légal – 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Format : imprimé
ISBN : 978-2-550-89391-2

Format : PDF
ISBN : 978-2-550-89392-9

ISSN Version imprimée : 1706-9572
ISSN Version électronique : 1710-9108

© Gouvernement du Québec, 2021

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction et la traduction, même partielles,
sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Ce rapport est imprimé sur du papier Rolland Enviro 100,
contenant 100 % de fibres postconsommation,
fabriqué à partir d'énergie biogaz.

# MESSAGE DE LA MINISTRE



**Monsieur François Paradis**
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Je vous invite à prendre connaissance du rapport annuel de gestion du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2021.

Ce rapport répond aux exigences de la *Loi sur l'administration publique* ainsi qu'aux autres obligations législatives et gouvernementales ayant cours. Il rend compte notamment des résultats atteints au regard du plan stratégique et de la Déclaration de services aux citoyens de l'organisation.

Les résultats présentés dans ce rapport attestent le travail, les efforts et la rigueur déployés par le ministère et son personnel au cours de cette année.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique
et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale,

**ORIGINAL SIGNÉ**

**Geneviève Guilbault**

Québec, septembre 2021

# MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



## Madame Geneviève Guilbault

Vice-première ministre,
ministre de la Sécurité publique et
ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale
2525, boulevard Laurier, 5e étage
Québec (Québec)  G1V 2L2

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2021.

Ce rapport présente notamment les résultats relatifs aux objectifs du Plan stratégique 2019-2023, mis à jour en 2020, et ceux témoignant de la performance du ministère dans le respect des engagements pris dans la Déclaration de services aux citoyens. Il présente aussi les ressources qui ont été nécessaires à l'organisation dans l'accomplissement de sa mission.

Cette année, marquée par la pandémie de COVID-19, a imposé des adaptations constantes aux diverses réalités auxquelles nous avons été confrontés collectivement, notamment dans la gestion des services aux citoyens. Le ministère a continué d'être un soutien de premier ordre pour des enjeux importants tels que la réflexion sur la réalité policière ou ceux de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineures et de la violence conjugale. Il a été mis à contribution dans 17 plans d'action ou stratégies gouvernementales et a agi comme responsable de 144 mesures en lien avec la violence conjugale, l'intimidation, la santé mentale ainsi que la pauvreté et l'exclusion. Enfin, il a poursuivi ses travaux visant la mise en place de mesures gouvernementales pour donner suite aux commissions d'enquête publiques touchant les Autochtones.

Encore cette année, je suis particulièrement reconnaissante de l'ensemble du travail accompli par les employés du ministère, fait avec agilité, dévouement et professionnalisme, que ce soit le soutien de nos ressources humaines, matérielles et technologiques, qui a été remarquable et nous a permis de prendre un virage important vers le télétravail dans un temps record, ou encore celui des équipes de la sécurité civile et de la sécurité incendie qui se sont fortement mobilisées pour assurer une réponse gouvernementale adéquate à cette crise sanitaire sans précédent. Les défis étaient importants pour eux et ils ont su les relever avec brio. Je veux aussi mentionner la contribution exceptionnelle des employés des services correctionnels qui, grâce à leurs compétences, ont pu éviter la propagation du virus dans les établissements de détention. Je souhaite enfin souligner l'apport de nos partenaires, dont les organisations policières du Québec et leurs membres, qui ont continué d'assurer avec engagement, efficacité et persévérance la sécurité de la population sur le vaste territoire du Québec.

Veuillez accepter, Madame la Ministre, mes salutations respectueuses.

La sous-ministre,

**ORIGINAL SIGNÉ**

## Brigitte Pelletier

Québec, septembre 2021

# TABLE DES MATIÈRES


DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES 3

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE 5

1. L'ORGANISATION 7

**1.1. L'organisation en bref** . . . . . 8
**1.2. Faits saillants** . . . . . 20

2. LES RÉSULTATS 27

**2.1. Plan stratégique** . . . . . 28
**2.2. Déclaration de services aux citoyens** . . . . . 48

3. LES RESSOURCES UTILISÉES 53

**3.1. Utilisation des ressources humaines** . . . . . 54
**3.2. Utilisation des ressources financières** . . . . . 57
**3.3. Utilisation des ressources informationnelles** . . . . . 58

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES 61

**4.1. Gestion et contrôle des effectifs** . . . . . 62
**4.2. Développement durable** . . . . . 64
**4.3. Occupation et vitalité des territoires** . . . . . 67
**4.4. Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics** . . . . . 74
**4.5. Accès à l'égalité en emploi** . . . . . 74
**4.6. Allégement réglementaire et administratif** . . . . . 79
**4.7. Accès aux documents et protection des renseignements personnels** . . . . . 80
**4.8. Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration** . . . . . 81
**4.9. Égalité entre les femmes et les hommes** . . . . . 83
**4.10. Politique de financement des services publics** . . . . . 84
**4.11. Le suivi des recommandations du Protecteur du citoyen** . . . . . 85
**4.12. Cadre pour la prévention de sinistres et assistance financière aux sinistrés** . . . . . 86
**4.13. Secrétariat à la Capitale-Nationale** . . . . . 89

5. INFORMATIONS CONNEXES 95

**5.1. Structure administrative au 31 mars 2021** . . . . . 97
**5.2. Liste des sigles** . . . . . 99

# DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère relèvent de la responsabilité de la sous-ministre de la Sécurité publique ainsi que des membres du comité de gestion. Celle-ci porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fidélité de l'information publiée, ainsi que sur la fiabilité des contrôles afférents.

À notre connaissance, le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de la Sécurité publique :

- reprend fidèlement la mission, les mandats et les valeurs organisationnelles du ministère;
- présente les orientations ministérielles, les objectifs stratégiques et leurs indicateurs de suivi ainsi que les cibles à atteindre tels qu'ils figurent au Plan stratégique 2019-2023 (mis à jour en octobre 2020) et les résultats atteints pour la période concernée;
- permet un suivi satisfaisant des engagements du ministère communiqués dans sa Déclaration de services aux citoyens.

À notre connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion reflètent la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2021.

**ORIGINAL SIGNÉ**

**Brigitte Pelletier**
Sous-ministre

**Catherine Beaudry**
Sous-ministre associée
à la Direction générale adjointe
principale des affaires policières

**Geneviève Bégin**
Directrice des communications

**Véronyck Fontaine**
Secrétaire générale

**Line Fortin**
Sous-ministre associée aux services
correctionnels

**Lise Girard**
Sous-ministre associée aux services
à la gestion

**Suzanne Marchand**
Directrice générale
du Laboratoire de sciences
judiciaires et de médecine légale

**Louis Morneau**
Sous-ministre associé aux affaires
policières

**Katia Petit**
Sous-ministre associée à la sécurité
civile et à la sécurité incendie

**Kathy Plante**
Directrice des affaires juridiques

**Youri Rousseau**
Sous-ministre associé chargé
du Secrétariat à la Capitale-Nationale

Ministère de la Sécurité publique, septembre 2021

# RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

## Madame Brigitte Pelletier

Sous-ministre
Ministère de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 5e étage
Québec (Québec)  G1V 2L2

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans les parties 1, 2, 3 (à l'exclusion des ressources financières) et 4 du rapport annuel de gestion du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2021. Notre responsabilité consistait à évaluer le caractère plausible des résultats du ministère.

Notre examen a été effectué en s'inspirant des normes internationales guidant la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes. Nos travaux ont principalement consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à demander des précisions et des éclaircissements sur l'information examinée.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les explications contenus dans les parties examinées paraissent, à tous égards, plausibles, cohérents et pertinents.

Le directeur de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection,

**ORIGINAL SIGNÉ**

## Maximilien Utzschneider

Québec, juillet 2021

# 1. L’ORGANISATION

# 1.1. L'organisation en bref

**La mission du ministère est la suivante :**

> « Faire du milieu de vie des Québécois un endroit sécuritaire, propice au développement social et économique dans la société en intervenant, de concert avec ses partenaires, dans différents secteurs, dont les services correctionnels, la sécurité civile, la sécurité incendie, les affaires policières et l'expertise judiciaire et médicolégale. »

## 1.1.1. Contexte de l'organisation

Par son rôle au sein de l'appareil gouvernemental, le ministère est appelé à contribuer à la sécurité en diminuant la vulnérabilité des Québécoises et des Québécois face aux risques liés notamment à la criminalité et aux sinistres. Cette mission exige du ministère qu'il agisse efficacement dans des situations d'urgence, mais également qu'il ait une vision tournée vers l'avenir afin de répondre aux besoins de ses clientèles.

En ce sens, les activités quotidiennes du ministère sont marquées par des événements au caractère imprévisible, urgent et parfois risqué. Il assume, en effet, un leadership dans de nombreux secteurs névralgiques. Ses fonctions exigent une gestion agile des opérations, une excellente capacité d'adaptation et une grande expertise. Ainsi, ses équipes ont développé un savoir-faire et une efficacité dans la prise de décisions et dans leur exécution. Fort de ses apprentissages de la dernière année, le ministère a entrepris plusieurs projets de transformation de ses façons de faire en misant sur le développement d'une culture de performance, d'agilité et d'amélioration continue.

Dans la perspective de veiller au maintien d'un contexte favorable au développement économique et social du Québec, le ministère contribue, avec ses partenaires, à assurer un milieu de vie sécuritaire avec la préoccupation de ne pas compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins. Il voit à une application rigoureuse du cadre légal et réglementaire qui le concerne. Celui-ci réfère notamment aux lois relatives à la police et à la prévention de la criminalité, aux services correctionnels, à la sécurité civile, à la sécurité incendie et à la sécurité privée. La liste des lois ou des parties de lois dont l'application est sous la responsabilité du ministère peut être consultée sur son site Web[1].

Par ailleurs, dans ses champs de compétence, le ministère ne peut agir seul. Il compte sur la collaboration de divers partenaires, dont les organisations policières, les services de sécurité incendie (SSI), les municipalités et les organismes communautaires, sans oublier les organismes qui relèvent de la ministre de la Sécurité publique et responsable de la région de la Capitale-Nationale, soit :

- le Bureau des enquêtes indépendantes;
- le Bureau du coroner;
- le Comité de déontologie policière;
- le Commissaire à la déontologie policière;
- le Commissaire à la lutte contre la corruption (CLCC);

1. https://www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/lois-et-reglements/

- la Commission de la capitale nationale (CCNQ);
- la Commission québécoise des libérations conditionnelles;
- l'École nationale de police du Québec;
- l'École nationale des pompiers du Québec;
- la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Par leurs actions et leurs interventions, tous contribuent à un même objectif, soit celui d'assurer la sécurité des personnes et des collectivités.

Quant à la vision de l'organisation, elle s'énonce comme suit :

> « Une organisation vigilante et proactive, dont chaque membre du personnel est engagé à préserver la sécurité collective »

Cette vision permet de guider le ministère dans ses choix et dans la définition de ses priorités d'actions.

Les valeurs organisationnelles soutenues par le ministère sont la fiabilité, l'intégrité, l'engagement, le respect et la solidarité. Ensemble, leurs premières lettres forment l'acronyme « FIERS », lequel comporte également une signification. En adhérant à ces valeurs qui guident ses actions quotidiennes, chaque membre du personnel entretient à sa façon la fierté d'appartenir à l'organisation et de servir la population. Dans le contexte tout particulier de cette année 2020-2021, les membres du personnel du ministère sont particulièrement FIERS du travail accompli et des défis surmontés.

## 1.1.2. L'organisation administrative et les mandats

Le ministère compte trois principales directions générales qui prennent en charge la majeure partie des services rendus aux citoyens, soit :

- la Direction générale des services correctionnels (DGSC);
- la Direction générale des affaires policières (DGAP);
- la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI).

Celles-ci sont appuyées dans leurs activités par plusieurs directions offrant des services de soutien, soit :

- la Direction du secrétariat général et de l'amélioration continue (DSGAC);
- la Direction générale des affaires ministérielles (DGAM);
- la Direction générale des services à la gestion (DGSG);
- la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection (DVIEI);
- la Direction des communications (DCOM);
- la Direction des affaires juridiques (DAJ).

S'ajoutent la Sûreté du Québec (Sûreté) et le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML) qui produisent leur propre rapport annuel. Ainsi, les données s'y rapportant ne sont couvertes qu'en partie dans le rapport du ministère.

Le Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN) s'est par ailleurs joint au ministère en octobre 2018. L'information relative au SCN se trouve dans les annexes de ce document.

## La Direction générale des services correctionnels

En tant que composante du système de justice pénale, la DGSC travaille en étroite collaboration avec ses partenaires afin :

- d'éclairer les intervenants judiciaires qui doivent décider des mesures imposées aux personnes coupables d'un crime;
- d'administrer les décisions du tribunal et les demandes des autres intervenants judiciaires en favorisant, chez les personnes contrevenantes, et dans le respect de leurs droits, la prise en charge de leurs responsabilités;
- de soutenir les personnes contrevenantes dans leur processus de réinsertion sociale;
- de contribuer activement aux différents travaux de modernisation du système judiciaire.

La DGSC compte cinq directions générales adjointes (DGA), dont trois assurent la prestation des services correctionnels au sein des réseaux de Montréal, de l'Est-du-Québec et de l'Ouest-du-Québec.

Ces réseaux assument la gestion de 18 établissements de détention en activité répartis sur le territoire du Québec et de 17 directions des services professionnels correctionnels, auxquelles s'ajoute une vingtaine de points de service en région.

Ces trois DGA sont elles-mêmes soutenues par deux autres offrant des services complémentaires et spécialisés, soit :

- la DGA à la sécurité, qui veille à promouvoir et à améliorer les pratiques sécuritaires du réseau correctionnel afin d'assurer un environnement sûr, tant pour les personnes qui lui sont confiées que pour celles qui travaillent en établissement de détention. Ainsi, elle procède à l'analyse des pratiques sécuritaires des établissements de détention de manière à accroître leur sécurité globale;
- la DGA aux programmes, au conseil et à l'administration, qui intervient notamment dans les dossiers touchant la réinsertion sociale, la recherche, la normalisation des pratiques, l'interprétation des documents légaux, la formation du personnel, les systèmes informatiques correctionnels, l'information de gestion, les infrastructures carcérales, les relations intergouvernementales et les liens avec divers partenaires, dont le Protecteur du citoyen, la Commission québécoise des libérations conditionnelles, les partenaires communautaires et le milieu de la recherche.

**COVID-19**

### LA SÉCURITÉ AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DES SERVICES CORRECTIONNELS

*Impacts de la COVID-19 sur les activités de la DGSC*

Dès le début de la pandémie de la COVID-19, les Services correctionnels se sont mobilisés afin d'assurer promptement la sécurité du personnel ainsi que des personnes contrevenantes placées sous leur responsabilité, qu'elles soient suivies dans la communauté ou incarcérées en établissement de détention.

De nombreux efforts d'adaptation pour répondre aux impératifs de la pandémie ont été déployés, en étroite collaboration avec les autorités sanitaires, afin d'éviter ou de mitiger la propagation du virus. Les consignes établies ont été ajustées selon l'évolution de la situation, notamment au regard de la distanciation physique et des équipements de protection individuelle. À cet égard, les établissements de détention ont nécessité une attention particulière en raison de la proximité des personnes en ces lieux.

## La Direction générale des affaires policières

La DGAP a pour mandat principal de conseiller les autorités ministérielles sur l'organisation policière, incluant la police autochtone, les pratiques policières, la prévention et la lutte contre la criminalité, de même que sur la sécurité publique et la sécurité de l'État, en plus de fournir des services de sécurité et de protection.

Plus précisément, la DGAP :

- élabore et propose des politiques dans ses domaines d'activité et conseille la ministre à l'égard de l'encadrement législatif et réglementaire afférent;
- veille à l'application des lois relatives au milieu policier;
- favorise la promotion de la coordination de l'action policière et du milieu de la prévention;
- conseille la ministre à l'égard de l'encadrement de l'activité policière;
- assure la protection et le transport des membres du ministère du Conseil exécutif et d'autres personnalités désignées;
- fournit les services de sécurité requis dans les palais de justice et dans certains édifices gouvernementaux;
- assure un suivi des phénomènes susceptibles de nuire à la sécurité de l'État;
- assure un leadership en matière de prévention et de lutte contre la criminalité en coordonnant notamment des initiatives, des programmes ou des projets;
- favorise la cohésion et l'unité d'action dans la réalisation des activités de lutte contre le terrorisme et la radicalisation menant à la violence;
- veille aux négociations des ententes sur la prestation des services de police autochtones et en assure le suivi.

La DGAP est composée de la Direction générale adjointe principale des affaires policières qui chapeaute la Direction générale adjointe de la sécurité de l'État et la Direction générale adjointe aux activités et à l'organisation policières. La DGAP est également composée de la Direction générale adjointe aux politiques, aux programmes et à la recherche. Ces DGA sont composées de plusieurs directions qui collaborent pour réaliser le mandat de la DGAP[2].

2. L'organigramme de la structure administrative du ministère est présenté à l'annexe 5.1 de ce document.

**COVID-19**

### COOPÉRATION DES FORCES POLICIÈRES EN SOUTIEN À LA GESTION DE LA PANDÉMIE

*Impacts de la COVID-19 sur les activités de la DGAP*

Afin d'appuyer le gouvernement dans la gestion de la pandémie et l'application des mesures sanitaires, la DGAP a sollicité la collaboration de la Sûreté du Québec, des 30 corps de police municipaux et des 22 corps de police autochtones. Elle a mis en place une structure de coordination des organisations policières afin d'assurer que leur action s'appuie sur une compréhension commune des enjeux et sur une philosophie d'intervention qui répond adéquatement et proportionnellement aux préoccupations gouvernementales. Ainsi, pour la première fois, la DGAP a fixé les objectifs, les paramètres et le modèle de reddition de comptes d'opérations policières d'envergure nationale.

En outre, la DGAP a joué un rôle actif auprès des autorités gouvernementales, notamment avec le Centre des opérations gouvernementales. En effet, elle a mis en place une liaison bihebdomadaire auprès de la Direction de la santé publique, eu des échanges réguliers sur les pouvoirs des policiers avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales et maintenu la communication constante avec les autres ministères et organismes concernés par la gestion de la pandémie. Ce travail s'est aussi transposé auprès des autorités fédérales dans le contexte de l'application de la *Loi sur la mise en quarantaine* (L.C. 2005, ch. 20).

La DGAP s'est assurée, par plusieurs moyens, que les corps de police disposaient de tous les outils nécessaires pour accomplir leur mission efficacement : communication régulière et soutenue, soutien financier, résolution de problèmes, etc. Elle a aussi fait preuve d'innovation en faisant appel à l'équipe de la Sûreté aéroportuaire d'Aéroports de Montréal, un organisme indépendant, pour appliquer les mesures sanitaires auprès des voyageurs.

Enfin, dans le but d'alléger provisoirement la situation financière de l'ensemble des municipalités desservies par la Sûreté, le MSP a modifié le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec* (RLRQ, chapitre P-13.1, r. 7) afin de reporter l'exigibilité des paiements au 30 septembre et au 1er décembre 2020.

## La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie

La DGSCSI compte trois directions générales adjointes, une direction et un centre d'expertise, soit :

- la Direction générale adjointe de la prévention et de la planification;
- la Direction générale adjointe des opérations, de laquelle relèvent, entre autres, 11 directions régionales;
- la Direction générale adjointe du rétablissement;
- la Direction de la sécurité incendie;
- le Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes.

Au Québec, la sécurité civile repose sur un partage clair des responsabilités entre les citoyens, les municipalités et le gouvernement du Québec. La DGSCSI joue un rôle de coordination et de soutien pour ces différents acteurs. Elle s'assure notamment de mettre en place des mesures de prévention et d'atténuation des risques pour éviter qu'un sinistre, portant atteinte à la sécurité des personnes et causant des dommages aux biens, se produise. Le cas échéant, la DGSCSI met rapidement en œuvre les plans d'intervention gouvernementale pour faciliter un retour à la vie normale.

Concrètement, l'essentiel de son mandat se traduit par des activités de prévention (planification, information, recherche, formation, encadrement), des activités liées aux opérations (coordination, préparation, intervention, continuité des services essentiels) ainsi que des activités en rétablissement qui incluent l'assistance financière aux sinistrés. La DGSCSI encadre également les autorités régionales et locales en ces matières.

En matière de sécurité incendie, la DGSCSI conseille les intervenants du milieu de l'incendie dans le but de maximiser le résultat des efforts consentis dans la sécurité des citoyens et la protection de leurs biens contre le feu. Elle applique également les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'encadrement et au développement des centres d'urgence 9-1-1 et de certains centres secondaires d'appels d'urgence tout en s'assurant de leur évolution ainsi que de leur arrimage avec le milieu.

Finalement, à ce vaste mandat s'ajoute le Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes, dont le rôle d'expert-conseil vise à réduire la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes côtiers en cas de déversement de matières dangereuses dans le territoire maritime du Québec. Il constitue le pôle de la connaissance en matière de gestion des risques d'incidents maritimes, en se dotant des meilleures pratiques fondées sur la recherche et le partenariat.

**COVID-19**

### MOBILISATION À GRANDE ÉCHELLE ET ADAPTATION INTERNE

*Impacts de la COVID-19 sur les activités de la DGSCSI*

Dans le cadre de la gestion des conséquences extrasanitaires de la pandémie, le Centre national de coordination gouvernementale ainsi que les centres régionaux ont été activés. Ils veillent à la diffusion d'information et au soutien des municipalités et partenaires en sécurité civile. En raison des mesures sanitaires en vigueur, des outils technologiques ont été mis à profit et certaines procédures opérationnelles revues afin de réaliser ce travail virtuellement.

Une forte mobilisation des ministères et organismes membres de l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) a aussi été maintenue afin de concerter les actions découlant des décisions gouvernementales associées à la gestion de la crise et à ses conséquences extrasanitaires. À cette fin, plusieurs employés ont contribué à ces efforts extraordinaires, permettant de répondre aux besoins des différents secteurs de la société québécoise et de veiller à la continuité de leurs activités tout en contribuant à la protection de la santé de la population.

En outre, afin d'assurer le respect des mesures sanitaires en place, le processus de certification obligatoire des centres d'urgence 9-1-1 ainsi que diverses pratiques en matière de sécurité incendie (ex. : exercices d'évacuation) ont été ajustés à distance. Par ailleurs, le ministère a dû adapter ses processus liés entre autres au traitement des dossiers d'assistance financière lors de sinistres.

## La Sûreté du Québec

Conformément à la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1), la Sûreté est vouée au maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique ainsi qu'à la prévention et à la répression du crime et de certaines infractions aux lois ou aux règlements pris par les autorités municipales. Elle est également responsable d'en rechercher les auteurs. Ses membres assurent la sécurité des personnes et des biens, travaillent à la sauvegarde des droits et des libertés, sont attentifs aux besoins des victimes et collaborent avec la communauté.

La Sûreté a la compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux diverses lois fédérales et provinciales qu'elle applique sur l'ensemble du territoire du Québec ainsi que les infractions aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités où elle assure des services policiers. En tant que police nationale, la Sûreté soutient la communauté policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec. De plus, elle gère un service central de renseignements qu'elle met à la disposition des autres corps de police.

La structure administrative de la Sûreté regroupe la Direction générale, trois grandes fonctions (surveillance du territoire, enquêtes criminelles, administration) et une direction principale (stratégie et affaires institutionnelles).

Outre le Cabinet du directeur général, la Direction générale regroupe la Direction de la vérification, la Direction des communications et des relations internationales, la Direction des services juridiques ainsi que la Direction des normes professionnelles.

À partir du présent exercice 2020-2021, toute information relative à la Sûreté, y compris ses données sur les ressources financières, les ressources humaines et ses effectifs, sera contenue exclusivement dans son propre rapport, lequel peut être consulté en ligne[3].

La Sûreté du Québec n'est pas visée par la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3). Cependant, étant active sur l'ensemble du territoire québécois, l'organisation participe à l'exécution d'un certain nombre d'actions du Plan d'action 2020-2022 en matière d'occupation et de vitalité des territoires du ministère, présenté à l'annexe 4.3 de ce rapport.

## Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

Le LSJML est une unité autonome de service dont la mission consiste à réaliser des expertises objectives pour soutenir et éclairer l'administration de la justice du point de vue scientifique. Pour ce faire, il procède à des expertises en sciences judiciaires et en médecine légale et soutient les enquêtes policières et judiciaires. Ses principaux clients sont les services de police de l'ensemble du Québec, les procureurs aux poursuites criminelles et pénales ainsi que les coroners.

Le LSJML compte cinq directions sous la responsabilité d'une directrice générale :

- La Direction de la biologie/ADN;
- La Direction de la criminalistique;
- La Direction de la gestion administrative;
- La Direction de la médecine légale;
- La Direction de la toxicologie.

3. https://www.sq.gouv.qc.ca/organisation/publications/

COVID-19

### MAINTIEN DES SERVICES DU LABORATOIRE EN TEMPS DE PANDÉMIE

*Impacts de la COVID-19 sur les activités du LSJML*

Le LSJML, de par sa mission, se doit de répondre à la clientèle dans des délais raisonnables, et ce, malgré la situation pandémique. Les demandes d'expertises et l'envoi de pièces à conviction au Laboratoire ont légèrement diminué en avril et mai 2020, mais la tendance est revenue à la normale dès juin 2020. À la fin de l'année 2020-2021, une légère hausse (+1,3 %) a été observée en ce qui concerne l'envoi ou le dépôt de pièces à conviction, alors que le nombre de demandes d'expertise soumises était en légère baisse (-0,4 %). Le Laboratoire a mis en place un système de rendez-vous avec sa clientèle pour faciliter le dépôt et la reprise sécuritaires des pièces à conviction et a étendu la possibilité d'utiliser le dépôt « de nuit et de fin de semaine » durant la journée également.

Les délais d'aménagement et de réorganisation afin de rendre le LSJML sécuritaire en temps de pandémie, tant pour son personnel interne que pour les clients, ont également eu des impacts sur ses opérations (ex. : prise de rendez-vous obligatoire pour la clientèle policière lors du dépôt ou de la récupération des pièces à conviction). Un autre impact a été l'impossibilité d'effectuer du télétravail pour certaines tâches/fonctions, comme pour toutes les analyses techniques nécessitant la présence physique des intervenants.

Enfin, des coûts supplémentaires ont été occasionnés afin d'effectuer les aménagements nécessaires à la distanciation en milieu de travail. Néanmoins, ces coûts sont restés inférieurs au prévisionnel effectué au printemps 2020.

## Les fonctions d'appui à la gestion du ministère

Six directions fournissent des services-conseils et des services administratifs spécialisés en vue de faciliter l'accomplissement de la mission du ministère.

### La Direction du secrétariat général et de l'amélioration continue

La Direction du secrétariat général et de l'amélioration continue (DSGAC) est constituée du Secrétariat général et de la Direction de la performance et de l'amélioration continue.

Le Secrétariat général est responsable du traitement de l'ensemble de la correspondance ministérielle et sous-ministérielle ainsi que de la gestion des documents officiels. Il supervise les opérations courantes du Bureau de la sous-ministre. Il assure l'interface entre le Cabinet de la ministre, les directions générales du ministère et les organismes relevant de la ministre et voit au suivi des différentes demandes. Il effectue également la gestion des dossiers nécessitant des décisions des organismes centraux. À cette fin, il assure la liaison avec les greffes du Conseil du trésor et du Conseil des ministres.

De plus, une nouvelle direction a été créée et s'est jointe au Secrétariat général. La Direction de la performance et de l'amélioration continue, par la mobilisation de l'ensemble des intervenants, intervient pour assumer le leadership en matière de gestion intégrée de la performance pour favoriser la cohérence des actions de l'organisation et amener celle-ci vers une culture d'amélioration continue. Par le fait même, son mandat contribue à l'atteinte des objectifs et à la réalisation de la mission du ministère.

### La Direction générale des affaires ministérielles

La DGAM assure la coordination et le suivi des dossiers stratégiques et sensibles à portée ministérielle, ainsi que des exercices ministériels d'envergure. Elle joue un rôle-conseil auprès de la sous-ministre, appuie cette dernière dans l'exercice de ses fonctions et assure la gestion administrative du Bureau de la sous-ministre. Elle oriente et supervise également les activités de deux unités qui agissent sous son autorité, soit :

- la Direction de la planification et des relations avec les citoyens (DPRC);
- le Bureau des relations avec les Autochtones.

**COVID-19**

**IMPULSION VERS L'INNOVATION**

*Impacts de la COVID-19 sur les activités de la DSGAC et de la DGAM*

Les équipes ont su faire preuve d'innovation et de créativité dans le déploiement d'outils collaboratifs en mode télétravail afin notamment d'animer des ateliers d'amélioration continue en mode virtuel.

De manière générale, la pandémie a eu un impact positif sur la DGAM relativement à l'utilisation accrue des moyens technologiques, entraînant l'optimisation des processus. À cet égard, un processus 100 % sans papier a été mis en place pour le traitement des demandes d'accès à l'information. En ce qui a trait à son mandat de relation avec les Autochtones, la direction a maintenu des liens étroits avec les communautés. Elle a travaillé de manière continue et de concert avec ses partenaires afin de recueillir de l'information concernant la situation des communautés autochtones, ainsi que d'obtenir et de diffuser les informations concernant les enjeux de sécurité publique.

### La Direction générale des services à la gestion

La DGSG offre des services de soutien et de conseil à l'ensemble du ministère, ainsi qu'à sept des dix organismes hautement spécialisés relevant de la ministre. Ces services incluent la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, la gestion du développement et de la sécurité des technologies et des systèmes d'information (incluant la géomatique et les télécommunications), la gestion contractuelle et immobilière ainsi que la gouvernance du portefeuille ministériel de projets.

Elle compte quatre directions, soit :

- la Direction de la gestion immobilière;
- la Direction des ressources humaines;
- la Direction des ressources financières et matérielles;
- la Direction des technologies de l'information.

COVID-19

### CONTINUITÉ DES SERVICES DU MINISTÈRE

*Impacts de la COVID-19 sur les activités de la DGSG*

La DGSG a été grandement sollicitée dans le cadre de la pandémie afin de permettre la continuité des services et la sécurité du personnel. La situation évoluant rapidement, maintenir une agilité organisationnelle constante et une communication efficace avec l'ensemble du personnel s'est avéré essentiel.

Parmi les mesures déployées, mentionnons la transition rapide vers le télétravail ainsi que l'achat et la distribution d'ordinateurs portables et d'équipements de protection individuelle. De plus, différentes mesures de santé et de sécurité ont dû être mises en place pour les employés de première ligne dans les établissements de détention et ceux assurant les services essentiels dans d'autres lieux de travail. Le déploiement réussi de ces mesures témoigne de la bonne coordination entre les différents secteurs du MSP, ainsi qu'avec les organismes sous la responsabilité de la ministre.

## La Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection

La DVIEI exerce une fonction indépendante et objective d'évaluation à l'égard des organisations qu'elle inspecte et des unités administratives qu'elle vérifie. Elle apporte également le soutien nécessaire en matière de reddition de comptes et de suivi de la performance du ministère dans ses différentes sphères d'activité. Finalement, par le biais d'enquêtes administratives, elle offre aux gestionnaires du ministère un éclairage objectif et indépendant sur des situations, des événements ou des modes de gestion présumés non conformes, susceptibles de compromettre la prestation et la qualité des services du ministère.

COVID-19

### CONSÉQUENCES DES MESURES SANITAIRES SUR LES ACTIVITÉS D'ÉVALUATION, D'ENQUÊTE ET D'INSPECTION

*Impacts de la COVID-19 sur les activités de la DVIEI*

La pandémie a d'abord provoqué le ralentissement, voire la suspension de certaines activités dans ses premiers mois, soit de mars à août 2020. En matière de vérification interne, la direction a été en mesure de poursuivre la réalisation de ses mandats. Cependant, relativement aux évaluations de conformité, un mandat prévu en avril 2020 à l'Établissement de détention d'Amos a dû être annulé. La conduite des enquêtes administratives a aussi été perturbée puisque certaines enquêtes devant se réaliser dans les établissements de détention ont dû être reportées parce qu'elles nécessitaient des rencontres en personne. En matière d'inspection des corps de police, des inspections ont été suspendues ou reportées :

- l'inspection du service de police de Thetford Mines (prévue en mars 2020) reportée à septembre 2020;
- l'inspection du service de police de Kawawachikamach (prévue en mai 2020) reportée à une date indéterminée;
- l'inspection de la Sûreté (amorcée en février), suspendue jusqu'en septembre 2020.

Dès septembre 2020, les activités d'évaluation de conformité, d'enquête et d'inspection ont pu reprendre à un rythme normal, mais avec des adaptations par rapport aux façons de faire habituelles. Cette reprise a été possible par l'application des consignes de l'Institut national de santé publique du Québec relativement aux mesures de sécurité à prendre lors des visites et inspections des lieux publics ou de travail et grâce à des outils technologiques permettant d'effectuer une partie du travail à distance.

### La Direction des affaires juridiques

La DAJ relève du ministère de la Justice (MJQ) et a pour mandat principal de fournir au ministère un soutien juridique dans tous les domaines du droit qui régissent sa mission. À cette fin, la DAJ fournit des services juridiques diversifiés en matière de conseil ainsi qu'en matière de législation et de réglementation. Ses services-conseils prennent notamment la forme d'avis juridiques, de rédaction et de vérification de contrats, d'ententes, de décrets et d'autres documents de nature juridique, d'assistance aux plaideurs pour les dossiers avec procédure judiciaire et de participation à des comités ou à des groupes de travail pour les aspects juridiques concernant le ministère. En matière de législation et de réglementation, ses services peuvent prendre la forme de conseils et de rédaction de projets de loi, de règlement, de programmes et d'arrêtés ministériels ainsi que de participation aux commissions parlementaires.

À la fin de l'année 2020-2021, la DAJ comptait une hausse du nombre de dossiers actifs, dont 39 % étaient en lien avec la sécurité civile et incendie et 21 % avec les affaires policières. Les services rendus étaient des conseils relatifs à des procédures judiciaires dans 32 % de ces dossiers actifs et des avis juridiques dans 25 % de ces derniers. Finalement, il est à noter que, depuis les quatre dernières années, la DAJ a connu une hausse des demandes juridiques annuelles de 16 %. Cette hausse peut être expliquée en partie par le nombre de dossiers découlant des grandes inondations de 2017 et 2019.

**COVID-19**

#### ENJEUX ET BESOINS JURIDIQUES LIÉS À LA CRISE SANITAIRE

*Impacts de la COVID-19 sur les activités de la DAJ*

Dès le début de la pandémie, la DAJ a consacré des ressources et du temps à la gestion de la crise sanitaire. Ses juristes ont participé à l'analyse et à la rédaction des nombreux décrets et arrêtés ministériels reliés à l'état d'urgence. Ils ont conseillé le ministère dans les orientations à préconiser et leurs impacts juridiques. Ce travail prioritaire a affecté d'autres dossiers qui ont dû absorber des délais additionnels de traitement, par exemple la rédaction de certains avis juridiques ou la validation de documents de nature juridique. La direction a dû revoir la priorité de certains dossiers en collaboration avec la sous-ministre et les impacts ont été minimisés.

Malgré la pandémie, la DAJ a contribué à l'adoption de deux projets de loi, à l'édiction de deux règlements et à la publication de deux projets de règlement dans l'année.

### La Direction des communications

La DCOM relève du ministère du Conseil exécutif et a pour mandat de concevoir et de mettre en oeuvre des stratégies de communication auprès de différentes clientèles. À cet égard, elle coordonne les interventions du ministère afin d'en assurer l'efficacité et la cohérence et d'en faire connaître les retombées auprès de la population et des partenaires. Pour ce faire, elle les informe des politiques, des lois et des règlements, des programmes et des services en vigueur, notamment par l'organisation de campagnes de sensibilisation, d'événements ou de relations publiques.

**COVID-19**

### COORDINATION DES COMMUNICATIONS EN TEMPS DE CRISE

*Impacts de la COVID-19 sur les activités de la DCOM*

La pandémie de la COVID-19 a eu plusieurs impacts sur la DCOM. Tout d'abord, tout comme pour la plupart des employés du ministère, ceux de la DCOM ont dû rapidement se familiariser avec de nouveaux outils de travail (Teams, accès VPN) afin d'être en mesure de maintenir l'offre de services tout en étant en télétravail.

Du point de vue des affaires publiques, la DCOM a été interpellée sur plusieurs annonces directement liées à la pandémie. Certains événements ont aussi dû être annulés, reportés ou transformés en événements virtuels. D'ailleurs, la DCOM a dû rapidement acquérir les connaissances nécessaires pour organiser et gérer ce type d'événements. La pandémie a également demandé l'adaptation des plans de communication des semaines thématiques et de certaines campagnes de sensibilisation, notamment celle sur la sensibilisation aux risques de sinistres.

## Chiffres clés

| Chiffres clés | Description |
|---|---|
| 5 730 | Effectif du ministère |
| 888,1 M$ | Dépenses prévues du ministère |
| 22 180 | Admissions dans les établissements de détention |
| 15 518 | Personnes contrevenantes suivies dans la communauté |
| 87,7 M$ | Aide versée pour les projets de prévention de la criminalité et d'atténuation des risques de sinistres |
| 121,1 M$ | Aide versée aux sinistrés |

## 1.2. Faits saillants

### Gestion de la pandémie adaptée au milieu correctionnel

- Adaptation et révision de nombreuses façons de faire afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes qui sont sous la responsabilité de la DGSC, particulièrement en ce qui concerne les éclosions de la COVID-19 en milieu carcéral.
- Dispositions prises pour réduire les impacts de la pandémie :
  - Diffusion de l'évolution quotidienne des cas sur le site Internet Québec.ca.
  - Adoption d'un arrêté ministériel (7 mai 2020) permettant aux directeurs d'établissement de détention d'octroyer des permissions de sortir à des fins médicales. Au total, 364 personnes ont pu s'en prévaloir.
  - Remise de cartes d'appel aux personnes incarcérées afin de favoriser les contacts avec les proches.
- Mise à la disposition des personnes incarcérées et de leurs proches, le 6 avril 2020, d'une ligne téléphonique d'information.
  - Plus de 360 personnes ont utilisé ce service.
  - Cette ligne offre également la possibilité, depuis le 31 mars 2021, aux personnes incarcérées qui ont besoin de soutien face au contexte actuel, de même qu'aux proches, de faire part de certaines préoccupations.
- Modifications apportées aux méthodes de travail afin de répondre aux défis de la pandémie relativement au suivi effectué auprès des personnes qui purgent une peine en communauté suivant :
  - le passage en télétravail de plusieurs membres du personnel;
  - la mise en place de suivis effectués en mode virtuel;
  - le soutien offert aux partenaires communautaires.

### Implantation des « visiovisites » dans les établissements de détention

- Implantation, depuis le 22 mai 2020, d'un projet visant notamment à remplacer les visites aux parloirs par des séances de visioconférence afin de limiter la propagation du virus au sein des établissements de détention.
  - Instauration d'un processus de communication avec les visiteurs autorisés afin de déterminer le moment, la durée ainsi que la procédure et les règles à suivre lors de ces visites.
  - Accès aux « visiovisites » des personnes incarcérées préalablement autorisées, selon la disponibilité des appareils de visioconférence également utilisés dans le cadre des activités de justice effectuées à distance.

  Entre juillet 2020 et mars 2021 :
  - 22 000 visiovisites ont été réalisées;
  - 12 891 rencontres avec un visiteur ont été organisées, soit 59 % de l'ensemble des visiovisites qui comprennent également l'évaluation par un agent de probation, une évaluation médicale, une rencontre administrative, etc.

## Contribution à l'effort collectif par la fabrication de couvre-visages

- Mise en place d'un projet de fabrication de couvre-visages dans une vision de cheminement en réinsertion sociale des personnes contrevenantes. Ce projet a pris naissance à l'Établissement de détention Leclerc de Laval, puis a été exporté dans les établissements de Sorel, Roberval et Québec. Il a permis :
  - la fabrication de 66 500 couvre-visages par 87 personnes incarcérées;
  - la création d'un sentiment de valorisation par la participation à un effort social important.

## Réflexion sur la réalité policière

- Sondages auprès de plus de 2200 citoyens et 4000 policiers.
- Collecte du contenu de rapports publics, de commissions d'enquête et étalonnage.
- Rencontres avec une vingtaine d'experts.
- Série d'entretiens auprès d'une quarantaine d'organisations ou d'intervenants : 81 mémoires et 10 jours d'audiences publiques au cours desquelles 54 groupes ont pu être entendus.
- 8 forums de discussion virtuels avec des citoyens et des intervenants de première ligne, 147 participants au total.
- Pistes d'orientation à considérer dans le rapport final du comité consultatif sur la réalité policière, dont le dépôt est prévu en mai 2021.

## Adoption d'une nouvelle loi pour mieux protéger le Québec contre la corruption

- La loi n° 72, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement des organismes du domaine de la sécurité publique*.

## Mobilisation et soutien des corps de police sur le terrain dans la gestion de la pandémie

- Clarification des pouvoirs des policiers et de leur champ d'intervention dans le contexte de la pandémie.
- Participation à l'élaboration de mesures visant à soutenir la gestion gouvernementale de la pandémie (gestion de l'achalandage, couvre-feu, gestion de la frontière).
- Mobilisation et accompagnement des organisations policières notamment par la participation à une cellule de coordination et par la production de différents outils destinés aux policiers.
- Changements réglementaires visant à alléger provisoirement la situation financière de l'ensemble des municipalités desservies par la Sûreté en reportant les paiements exigés.
- Octroi d'un soutien financier de 3,4 M$ aux corps de police municipaux afin d'appuyer différentes opérations policières spéciales et le déploiement de la comparution en mode numérique.
- Octroi d'un soutien financier à différents organismes communautaires afin d'assurer une présence accrue d'intervenants qualifiés dans des milieux à risque et comportant une clientèle vulnérable.
- Déploiement de mesures visant à soutenir l'ensemble des corps de police autochtones.

## Coordination stratégique pour limiter les conséquences de la pandémie

- Coordination stratégique de l'OSCQ afin d'assurer la cohérence de l'ensemble des actions des ministères et des organismes. Dans ce cadre, au cours de l'exercice 2020-2021, le ministère de la Sécurité publique a :
  - tenu 46 rencontres de l'OSCQ;
  - suivi plusieurs groupes de travail afin de répondre aux besoins des différents secteurs de la société québécoise;
  - veillé à la continuité des activités de ces secteurs.

  Les mesures mises en place par l'OSCQ portaient sur la gestion des conséquences extrasanitaires.
- Le Centre national de coordination gouvernementale est la plaque tournante pour les questions et enjeux en lien avec l'application des mesures de santé publique sur le terrain.
- Activation, par les directions régionales, de centres régionaux de coordination gouvernementale pour soutenir les municipalités et résoudre les enjeux des intervenants locaux.
- Réponses à des milliers de questions permettant de soutenir les partenaires dans leur gestion de la pandémie et de diffuser de l'information.

## Maintien de la sécurité de la population en temps de crise sanitaire

- Mise en place d'une cellule de coordination pour toutes les demandes quotidiennes concernant autant la sécurité incendie que les premiers répondants ou les centres d'urgence 9-1-1. Avec l'étroite collaboration de l'OSCQ et du CNCG, l'information a pu être diffusée efficacement auprès des municipalités.
- Adaptation des pratiques en prévention des incendies menant à la rédaction du *Guide des bonnes pratiques en prévention des incendies en cas de pandémie* fourni aux municipalités et aux services de sécurité incendie.

## Création du Service de profilage de faux documents d'identité

- Élaboration d'un premier projet innovant de profilage de faux documents d'identité au Canada.
- Au cours de 2020-2021, ce nouveau service a poursuivi ses activités; 292 documents ont été reçus et analysés, 8 conférences et 9 formations ont été données sur le sujet. Également, 10 formations plus spécifiques ont été effectuées sur la détection de faux permis de conduire.

## Transformation et évolution au ministère

- Création, à l'automne 2020, de la Direction générale adjointe à la gouvernance des projets (DGAGP) avec le mandat de coordonner les projets ministériels en se dotant d'indicateurs performants pour permettre leur suivi rigoureux et stratégique. Cette gouvernance permettra de mieux guider les autorités dans la prise de décisions et d'assurer une saine gestion des projets ministériels.
- Amélioration et uniformisation des processus d'analyse financière du ministère grâce à la centralisation des services au sein d'une même unité administrative. Une équipe consolidée est maintenant présente pour soutenir chaque direction générale, ce qui assure une meilleure fluidité des communications et l'efficience des nouveaux partenariats établis.
- Élaboration, dans le contexte de la transformation numérique de l'appareil gouvernemental, du Programme de transformation globale du MSP. Celui-ci vise prioritairement à :
  - augmenter l'efficacité globale des opérations du MSP;
  - doter le ministère d'outils et d'infrastructures performants et sécuritaires;
  - privilégier des méthodologies et des approches innovantes de développement de solutions d'affaires pour soutenir les directions générales dans leur transformation;
  - consolider l'environnement infonuagique.

  Ce programme prévoit une gouvernance qui permettra la participation et l'engagement de tous dans le changement des habitudes de travail.

## Relever des défis internes en contexte de pandémie

- Développement d'une expertise interne, en contexte pandémique, visant à favoriser la santé du personnel, notamment par :
  - l'acquisition et la distribution d'équipements de protection individuelle pour l'ensemble du personnel du ministère en vue d'assurer la santé et la sécurité de tous en milieu de travail;
  - la mobilisation des équipes par la mise en place de mesures de prévention;
  - le développement d'une cellule de crise en continu;
  - l'accompagnement des personnes ayant été déclarées positives à la COVID-19 par une équipe spécialisée en relation professionnelle et en gestion de la santé.
- Déploiement d'outils numériques et amélioration de la mobilité du personnel visant à répondre aux nouveaux besoins créés par les circonstances, notamment par :
  - la distribution d'ordinateurs portables;
  - l'installation du logiciel Teams;
  - le rehaussement de la sécurité et du réseau pour l'accès à distance.

  Maîtriser et déployer efficacement ces nouvelles technologies dans un très court délai a représenté un défi important. La DGSG et son personnel l'ont toutefois relevé, ce qui a permis d'assurer la bonne poursuite de l'ensemble des activités du ministère, incluant celles liées à la crise sanitaire.

## Révision du processus de traitement des demandes d'accès à l'information

- Implantation accélérée du nouveau processus de traitement des demandes d'accès à l'information avec l'arrivée de la COVID-19 et le redéploiement de l'équipe en télétravail. Le traitement des 800 demandes d'accès à des documents administratifs ou à des renseignements personnels reçues annuellement se fait donc, un an plus tard, en mode entièrement numérique, sans compromis quant à la confidentialité et à la protection des renseignements personnels.

## Création de la Direction de la performance et de l'amélioration continue

- Création, en novembre 2020, de la Direction de la performance et de l'amélioration continue (DPAC) au sein du Secrétariat général dans le but de favoriser le développement d'une culture de performance prenant appui sur la gestion par résultats et sur l'amélioration continue des façons de faire au sein du ministère.
- Mise en place de la salle de pilotage stratégique du comité de gestion de la sous-ministre, par la DPAC, à la suite de sa création et dans l'objectif de sa mission. La salle de pilotage permet de mieux suivre les priorités ministérielles, mieux comprendre leurs évolutions et mieux agir par rapport à celles-ci, de la bonne façon et au bon moment.

## Mise en œuvre des mesures autochtones des commissions d'enquête

- Annonce de 13 mesures, le 4 décembre 2020, par le MSP, pour un investissement total de 17,5 millions de dollars provenant du plan *J'ai espoir* du Secrétariat aux affaires autochtones. Cet investissement permettra de répondre à certaines recommandations découlant de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec.
  En ce sens, le ministère propose :
  - la mise en place d'actions pour améliorer la sécurité des femmes et des filles autochtones;
  - la formation et la sécurisation culturelle en matière policière et correctionnelle pour les Premières Nations et les Inuits.

## Investir dans la région de la Capitale-Nationale

- Financement de 145 projets, pour un total de 9,98 M$.
- Octroi de 20 M$ à l'Université Laval, à titre exceptionnel, pour un centre de tennis de calibre international.

## Soutenir la région dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

- Financement par le Programme d'appui aux actions régionales (PAAR) de projets visant une relance économique, tels :
  - un programme qui offre un service d'accompagnement et de soutien technique pour favoriser la relance des entreprises;
  - une campagne de relance post-COVID-19 de l'Aéroport de Québec;
  - un plan de relance économique qui sera réalisé par différents acteurs de la région.
- Création de l'Alliance économique de la Capitale-Nationale dans le but d'appuyer les entreprises, les coopératives et les organismes sans but lucratif régionaux.

# 2. LES RÉSULTATS

# 2.1. Plan stratégique

## Résultats relatifs au plan stratégique

**Sommaire des résultats 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023**

Pour l'année 2020-2021, 93,8 % des cibles liées aux indicateurs du Plan stratégique 2019-2023 sont atteintes. Il s'agit d'une amélioration par rapport à l'année 2019-2020 alors que 80,0 % des cibles avaient été atteintes.

**Orientation 1**

**Miser sur la prévention pour une meilleure protection de la population québécoise**

| Objectifs | Indicateurs | Cibles 2020-2021 | Résultats 2020-2021 | Atteinte de la cible | Page |
|---|---|---|---|---|---|
| (1.1a) Améliorer les connaissances des citoyens relativement aux outils à leur disposition pour bâtir une collectivité résiliente | (1) Pourcentage des citoyens qui déclarent connaître les outils de sensibilisation en matière de sécurité civile et de sécurité incendie à leur disposition | 40,5 % (initialement 10 %) | 53 % | Atteinte | 32 |
| (1.1b) Améliorer les connaissances des municipalités relativement aux outils à leur disposition pour bâtir une collectivité résiliente | (2) Pourcentage des municipalités qui déclarent connaître les outils en matière de sécurité civile et de sécurité incendie à leur disposition | 65 % (initialement 40 %) | 72 % | Atteinte | 33 |
| (1.2) Investir dans la protection des personnes, des biens et des infrastructures contre les sinistres | (3) Valeur cumulative des biens et des infrastructures qui seront protégés par les interventions préventives auxquelles le ministère contribue grâce à son Cadre pour la prévention de sinistres<br><br>(Données cumulatives à partir du 1er avril 2019) | > 100 M$ | 266,2 M$ | Atteinte | 35 |
| (1.3) Soutenir les intervenants du milieu par la mise en place de programmes de prévention et de lutte contre la criminalité | (4) Investissement dans les initiatives et programmes de prévention du crime et de lutte contre la criminalité<br><br>(Valeur de référence : 50,4 M$ en 2018-2019) | ≥ 2019-2020, soit ≥ 62,3 M$ | 69,1 M$ | Atteinte | 36 |

**Orientation 2**

**Mieux servir en modernisant et en simplifiant les services**

| Objectifs | Indicateurs | Cibles 2020-2021 | Résultats 2020-2021 | Atteinte de la cible | Page |
|---|---|---|---|---|---|
| (2.1) Encourager le recours aux services en ligne | (5) Taux d'utilisation des services en ligne offerts en matière d'aide financière aux sinistrés | 25 % | 29 % | Atteinte | 37 |
| (2.2) Améliorer les mesures d'accompagnement à l'intention des personnes confiées aux services correctionnels pour contribuer au succès de leur réinsertion sociale | (6) Proportion des évaluations des personnes contrevenantes purgeant une peine de moins de 6 mois produites dans les délais<br><br>(Valeur de référence : 62 % en 2018-2019) | > 65 % | 73,2 % | Atteinte | 38 |
| | (7) Proportion des évaluations des personnes contrevenantes purgeant une peine de 6 mois et plus produites dans les délais<br><br>(Valeur de référence : 67 % en 2018-2019) | > 69 % | 77 % | Atteinte | 39 |
| | (8) Nombre cumulatif de programmes d'accompagnement s'adressant à une clientèle particulière en détention dont les apprentissages ont été évalués | 2 (initialement 4) | 3 | Atteinte | 40 |
| | (9) Pourcentage d'augmentation du nombre de personnes incarcérées ayant participé au programme Parcours<br><br>(Valeur de référence : 325 en 2018-2019) | Aucune augmentation, mais une cible établie à 145 personnes<br><br>(initialement 4 %) | 258 participants | Atteinte | 41 |
| | (10) Pourcentage de diminution du nombre de personnes incarcérées transférées dans divers établissements de détention<br><br>(Valeur de référence : 26 135 en 2018-2019) | 12 % | Diminution de 87 % | Atteinte | 42 |

| Objectifs | Indicateurs | Cibles 2020-2021 | Résultats 2020-2021 | Atteinte de la cible | Page |
|---|---|---|---|---|---|
| (2.3) Mener une réflexion pour une organisation policière tournée vers les nouvelles réalités | (11) Pourcentage d'avancement dans la mise en œuvre des actions planifiées, relatives au projet d'orientations ministérielles visant à faire évoluer le modèle d'organisation policière au Québec | 50 % | 55 % | Atteinte | 43 |
| | (12) Proportion de policiers d'origine autochtone au sein des corps de police du Québec<br><br>(Valeur de référence : 2,41 % en 2018-2019, une proportion correspondant à 359 policiers autochtones permanents) | 2,52 % (initialement 2,54 %) | 2,76 % (423 policiers) | Atteinte | 44 |
| (2.4) Poursuivre la simplification des façons de faire en matière d'aide aux sinistrés | (13) Proportion de l'ensemble des dossiers d'aide financière de particuliers traités dans un délai de 6 mois | 60 % | 97 % | Atteinte | 45 |
| | (14) Proportion de sinistrés se déclarant globalement satisfaits de l'aide offerte | > 80 % | 87 % | Atteinte | 45 |
| (2.5) Offrir un soutien efficace à l'administration de la justice | (15) Proportion des établissements de détention ciblés où les systèmes de visiocomparution et de visioparloir sont opérationnels<br><br>(Valeurs de référence : En 2018-2019, des systèmes sont opérationnels dans 4 des 16 établissements de détention ciblés, soit 25 %.) | 75 % | 100 % | Atteinte | 46 |
| | (16) Proportion de l'ensemble des expertises judiciaires et médicolégales produites dans un délai de 90 jours<br><br>(Valeur de référence : 73 % en 2018-2019) | 70 % | 69,1 % | Non atteinte | 47 |

# Résultats détaillés 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

## ENJEU 1 : Des gains durables en matière de sécurité publique

### Orientation 1 : Miser sur la prévention pour une meilleure protection de la population québécoise

**OBJECTIF 1.1A :** Améliorer les connaissances des citoyens relativement aux outils à leur disposition pour bâtir une collectivité résiliente

**Contexte lié aux objectifs 1.1a et 1.1b :** Le ministère a élaboré au fil du temps plusieurs outils visant à améliorer les connaissances, la prévention et la préparation face aux risques de sinistres. Certains visent les citoyens, d'autres sont plus particulièrement destinés aux municipalités. Accessibles pour plusieurs sur le site Internet Québec.ca, la population y a accès directement, tout comme les municipalités qui peuvent prendre appui sur ces outils et les relayer, en fonction de leurs besoins, auprès de leurs citoyens. Des plateformes informatiques connexes sont aussi prévues pour certains outils à l'intention des municipalités. Des outils fournissent de l'information, d'autres sont interactifs et permettent aux municipalités d'évaluer leur état de préparation. D'autres encore fournissent des données essentielles à une préparation ou à une gestion efficace des urgences, comme des prévisions hydriques.

L'amélioration des connaissances sur les risques de catastrophes, d'incendies ou d'accidents associés aux matières dangereuses permet à chacun de développer son pouvoir d'action. Elle offre la possibilité d'agir en posant des actions concrètes et appropriées contribuant à l'atténuation de ces risques. Elle permet une meilleure préparation pour faire face aux situations dangereuses, mais donne aussi le moyen de réagir de manière appropriée devant un danger ou lors d'un sinistre, contribuant dans ce dernier cas à limiter les dommages et à faciliter le rétablissement par la suite.

Quant aux municipalités, l'amélioration de leurs connaissances relatives aux aléas naturels et aux risques de nature anthropique, ou encore à la structure de sécurité civile en place au Québec, leur permet de jouer un rôle important dans la préservation de la sécurité de leurs citoyens, la sauvegarde de leurs infrastructures et le maintien des services essentiels rendus à la population.

Pour déterminer dans quelle mesure les outils qu'il met à la disposition de la population et des municipalités sont connus, le ministère a questionné les citoyens du Québec dans le cadre d'un sondage et a transmis à chaque municipalité un questionnaire sur les outils développés à l'intention de celles-ci. Les résultats obtenus permettront au ministère d'évaluer la pertinence des actions entreprises en matière de communication auprès des citoyens et des municipalités et de déterminer celles à entreprendre.

**Indicateur 1 :** Pourcentage des citoyens qui déclarent connaître les outils de sensibilisation en matière de sécurité civile et de sécurité incendie à leur disposition

**Mesure de départ :** Les résultats obtenus au sondage réalisé en mars 2020 constituent la donnée de base.

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|---|---|---|---|---|
| Cibles | 5 % | 40,5 %<br>(initialement 10 %) | 45 %<br>(initialement 15 %) | 50 %<br>(initialement 20 %) |
| Résultats | 40,5 %<br>cible atteinte | 53,0 %<br>cible atteinte | | |

**Explication du résultat obtenu en 2020-2021**

Un sondage mené du 6 au 19 avril 2021 auprès de la population adulte québécoise a permis d'établir le pourcentage de citoyens déclarant connaître les différents outils en matière de sécurité civile et de sécurité incendie mis à leur disposition. Les citoyens sondés ont répondu avoir été sensibilisés aux outils suivants, les connaître ou en avoir déjà entendu parler :

- la Semaine de la prévention des incendies, qui se tient annuellement au mois d'octobre, à 71 %;
- le système Québec En Alerte, à 61 %;
- le portail Québec.ca, à 51 %. De plus, 26 % affirment y avoir consulté des informations relatives à la sécurité et aux situations d'urgence;
- le plan d'évacuation de leur domicile en cas d'incendie qu'ils ont préparé, à 63 %. De plus, 28 % affirment être sensibilisés à l'importance de la prévention incendie par le biais des plateformes numériques;
- l'importance d'avoir une trousse d'urgence à la maison leur permettant d'assurer leur sécurité pendant trois jours (72 heures), à 35 %. De plus, 30 % affirment en avoir entendu parler lors d'une campagne de sensibilisation du ministère.

Le pourcentage moyen de citoyens déclarant connaître les outils mis à leur disposition est quant à lui de 53 %, un résultat dépassant la cible révisée pour 2020-2021 de 40,5 %. Les résultats du sondage révèlent donc que ceux-ci sont nettement mieux connus que ce qui avait été initialement anticipé, et même en tenant compte de la cible révisée. Le ministère entend néanmoins poursuivre ses initiatives visant à faire connaître davantage ses outils de sensibilisation particulièrement en sécurité civile ainsi qu'en sécurité incendie.

Il ressort de ce sondage que les outils de sensibilisation les plus connus demeurent ceux concernant la prévention des incendies; s'y ajoute cette année le système Québec En Alerte. Si ceux-ci résultent d'efforts du ministère axés sur une stratégie de communication pour les faire connaître, ils témoignent aussi de ceux des municipalités et autres partenaires du ministère pour faire valoir ces outils auprès de leurs citoyens et renforcer les messages de prévention en sécurité civile et en sécurité incendie.

**OBJECTIF 1.1B :** Améliorer les connaissances des municipalités relativement aux outils à leur disposition pour bâtir une collectivité résiliente

**Indicateur 2 :** Pourcentage des municipalités qui déclarent connaître les outils en matière de sécurité civile et de sécurité incendie à leur disposition

**Mesure de départ :** Les résultats obtenus au sondage réalisé en mars 2020 constituent la donnée de base.

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|---|---|---|---|---|
| Cibles | 30 % | 65 %<br>(initialement 40 %) | 70 %<br>(initialement 60 %) | 80 % |
| Résultats | 69 %<br>cible atteinte | 72 %<br>cible atteinte | | |

**Explication du résultat obtenu en 2020-2021**

Afin de déterminer la notoriété des outils mis à la disposition des municipalités, une enquête en ligne a été effectuée auprès de celles-ci entre le 6 et le 30 avril 2021. Au total, 300 représentants des 1 108 municipalités sondées ont répondu au questionnaire transmis pour un taux de réponse de 27 %. Le nombre de répondants est moindre que l'an passé, mais la période où s'est déroulé le sondage en est une où les municipalités sont très sollicitées, notamment pour la préparation aux inondations. On doit également considérer la situation particulière de cette année avec la gestion des conséquences extrasanitaires de la pandémie.

Les municipalités sondées ont répondu avoir été sensibilisées aux outils suivants, les connaître ou en avoir déjà entendu parler :

- la Semaine de la prévention des incendies, à 98 %, et la Semaine de la sécurité civile, à 81 %;
- le système Québec En Alerte, à 79 %;
- le portail Québec.ca, à 85 %, portail gouvernemental dans lequel se trouve de l'information et de la documentation pour le volet soutien aux municipalités et la gestion des risques en sécurité civile et en sécurité incendie;
- les capsules de prévention incendie du MSP, à 54 %, et l'affiche « 10 conseils pour prévenir les incendies », à 56 %;
- la Vigilance, la carte en ligne de surveillance de la crue des eaux, à 65 %;
- la Trousse d'information pour le coordonnateur municipal, à 81 %, et la Boîte à outils pour la préparation municipale aux sinistres à 79 %.

Il est à noter qu'un pourcentage important des municipalités qui déclarent connaître un outil l'ont de plus déjà utilisé. Les documents et guides rendus disponibles par le MSP sont connus de façon variable, soit entre 31 % et 64 % des répondants selon le document.

Pour l'ensemble des outils considérés, le taux moyen de connaissance des municipalités est de 72 %, dépassant la cible réévaluée à 65 % pour 2020-2021. Ce résultat démontre que les outils de sensibilisation en matière de sécurité civile et de sécurité incendie sont assez bien connus et que, si le ministère doit continuer ses actions pour les promouvoir, des efforts additionnels devront être réalisés, notamment pour la mise en valeur des documents de référence et la diffusion d'information sur les médias sociaux.

En complément d'information, les directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie qui soutiennent les municipalités dans leurs démarches de préparation en sécurité civile ont fait la promotion au cours de la dernière année des outils mis à la disposition de celles-ci par le MSP. Il ressort d'ailleurs du sondage que c'est par l'entremise de leur direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie que la plupart des répondants ont pris connaissance des outils, soit 55 % d'entre eux. Plusieurs communications ont été diffusées à l'ensemble des municipalités au cours de l'année et de nombreux outils ont ainsi été promus afin d'aider les municipalités dans leur préparation en sécurité civile et en sécurité incendie

**OBJECTIF 1.2 :** Investir dans la protection des personnes, des biens et des infrastructures contre les sinistres

**Contexte lié à l'objectif :** Au cours des dernières années, le Québec a fait face à des catastrophes naturelles et anthropiques de grande ampleur. Ces événements ont eu des répercussions sur la sécurité, les biens et la situation financière de centaines de citoyens. Les coûts de rétablissement qui leur sont associés ont privé, en outre, les citoyens du Québec de plusieurs millions de dollars qui auraient pu, autrement, être consacrés à l'amélioration des services qui leur sont rendus.

Le Cadre pour la prévention de sinistres (CPS) 2013-2020, dont la prolongation jusqu'en mars 2022 a été confirmée en 2018, permet de générer des investissements en :

- appréciation des risques, notamment par des analyses et des recherches;
- traitement des risques, par des travaux de prévention et d'atténuation;
- communication des risques.

En investissant dans la mise en œuvre de travaux visant à réduire les risques de sinistres ou à atténuer les conséquences de certains aléas afin de protéger les personnes, les biens, les infrastructures et l'environnement, le Québec contribue efficacement à augmenter sa résilience aux catastrophes.

Les cinq ententes ratifiées au cours de l'année 2019-2020, dont la réalisation s'échelonne sur plusieurs années, permettront de protéger des biens et des infrastructures d'une valeur de 266,2 M$ contre les risques liés à l'érosion côtière, aux inondations et aux glissements de terrain. Le résultat obtenu pour l'année 2019-2020 a permis de conclure à l'atteinte de la totalité des cibles annuelles fixées pour le Plan stratégique 2019-2023 de l'organisation. L'entente ratifiée en 2020-2021 permettra, quant à elle, de protéger des inondations hivernales un réseau d'eau potable qui dessert deux municipalités comptant 150 000 personnes.

**Indicateur 3 :** Valeur cumulative des biens et des infrastructures qui seront protégés par les interventions préventives auxquelles le ministère contribue grâce à son Cadre pour la prévention de sinistres

**Mesure de départ :** Données cumulatives à partir du 1er avril 2019

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|---|---|---|---|---|
| Cibles | > 50 M$ | > 100 M$ | > 150 M$ | > 200 M$ |
| Résultats | 266,2 M$[4] cible atteinte | 266,2 M$ cible atteinte | | |

**Explication du résultat obtenu en 2020-2021**

Au cours de l'année 2020-2021, une nouvelle entente de financement a été conclue avec les villes de Mascouche et de Terrebonne ainsi que la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins situées dans la région administrative de Lanaudière. Celle-ci permettra la mise en œuvre de mesures de gestion des risques liés aux inondations. Par le biais des travaux réalisés, le réseau d'aqueduc et d'eau potable, qui dessert environ 150 000 personnes, sera protégé des inondations hivernales et pourra demeurer fonctionnel en cas de sinistres. Quant aux cinq ententes de financement ratifiées en 2019-2020, celles-ci permettront de protéger 475 résidences ou bâtiments, y compris une résidence pour aînés, une école et un hôpital, 1 075 mètres de berges, environ 10 kilomètres de routes municipales et provinciales ainsi que des portions de deux réseaux d'aqueduc municipaux et de deux réseaux d'égout dans cinq municipalités du Québec. Ces six ententes totalisent un investissement gouvernemental de près de 19 M$ permettant de protéger les personnes, les infrastructures essentielles et les biens de sept municipalités des risques liés à l'érosion côtière, aux inondations et aux glissements de terrain.

**OBJECTIF 1.3 :** Soutenir les intervenants du milieu par la mise en place de programmes de prévention et de lutte contre la criminalité

**Contexte lié à l'objectif :** Le ministère s'est donné pour objectif de soutenir la prévention et la lutte contre la criminalité au Québec. Le ministère agit donc en amont sur les causes des problèmes de sécurité et soutient la réalisation d'actions répressives pour réduire l'occurrence de certains phénomènes criminels ou en prévenir l'aggravation. La réalisation de cet objectif passe par des investissements importants dans plusieurs initiatives (projets, actions concertées ou autres interventions analogues) et programmes concernant la prévention de la criminalité et le renforcement de la lutte contre certains phénomènes criminels au Québec. En 2019-2020, c'est 62,3 M$ qui ont été consentis à la prévention et à la lutte contre le crime, incluant un peu plus de 650 000 $ pour la prévention de la radicalisation menant à la violence. L'objectif du ministère, pour 2020-2021, était de maintenir ce même niveau d'engagement, voire de le dépasser. Finalement, 68,43 M$ ont été consentis à la prévention et à la lutte contre le crime et 670 000 $ pour la prévention de la radicalisation menant à la violence, pour un total de 69,1 M$ en 2020-2021.

4. Le résultat pour l'année 2019-2020 est plus important que prévu puisqu'un grand nombre d'ententes ont été conclues au cours de l'année, lesquelles permettent la réalisation de plusieurs travaux visant à atténuer les risques de catastrophes aux endroits concernés, et donc de protéger une plus grande valeur en bâtiments et en infrastructures en raison de leur grand nombre.

**Indicateur 4 :** Investissement dans les initiatives et programmes de prévention du crime et de lutte contre la criminalité

**Mesure de départ :** 50,4 M$

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|---|---|---|---|---|
| Cibles | 51 M$ | ≥ 62,3 M$ | ≥ 2020-2021 | ≥ 2021-2022 |
| Résultats | 62,3 M$<br>cible atteinte | 69,1 M$<br>cible atteinte | | |

**Explication du résultat obtenu en 2020-2021**

Pour l'année 2020-2021, un total de 69,1 M$ a été investi par le ministère dans des initiatives et des programmes de prévention et de lutte contre la criminalité.

En matière de prévention de la criminalité, les programmes suivants ont été maintenus : Prévention Jeunesse, le Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité, le Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité et le Programme de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle des jeunes. Un financement additionnel de 2 M$ a été octroyé aux partenaires communautaires et municipaux du ministère de la Sécurité publique pour faire face aux besoins supplémentaires liés à la pandémie de la COVID-19 et afin de les soutenir dans le déploiement des services de prévention, de soutien et de protection offerts aux populations vulnérables pour contrer les impacts de la pandémie. De plus, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et le Directeur des poursuites criminelles et pénales, le MSP s'est engagé à déployer à l'échelle nationale la méthode d'intervention SEXTO dans le cadre du Plan d'action concertée pour prévenir et contrer l'intimidation 2020-2025.

En matière de prévention et de lutte contre la radicalisation menant à la violence, le ministère a une entente financière avec le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence pour les années 2019-2020 à 2021-2022. Il a également poursuivi ses engagements auprès de la Chaire UNESCO en prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent et il soutient, depuis 2020-2021, une recherche-action réalisée par le Centre d'expertise et de formation sur les intégrismes religieux, les idéologies politiques et la radicalisation.

Sur le plan de la lutte contre la criminalité, le ministère a coordonné et soutenu divers programmes et les initiatives suivantes : Actions concertées contre les crimes économiques et financiers, Actions concertées pour contrer les économies souterraines (ACCES Cannabis, ACCES Tabac et ACCES Alcool). Il a contribué au renforcement de l'action gouvernementale de lutte contre la fraude envers l'État en soutenant le déploiement, à la Sûreté du Québec, d'une équipe responsable de coordonner les enquêtes avec les ministères et organismes concernés. De plus, il a soutenu l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme et la structure de coordination québécoise, qui ont pour mandat de lutter contre les réseaux de proxénétisme et de traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle qui opèrent sur une base interrégionale, interprovinciale et internationale.

Finalement, le ministère a conclu une entente avec le gouvernement du Canada, en vertu du Fonds d'action contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs, afin de mettre en œuvre un plan d'action qui s'échelonnera sur les années 2019 à 2023.

## ENJEU 2 : Des services qui reflètent les valeurs et les attentes de la société québécoise

## Orientation 2 : Mieux servir en modernisant et en simplifiant les services

**OBJECTIF 2.1 :** Encourager le recours aux services en ligne[5]

**Contexte lié à l'objectif :** Le ministère a mis en place un formulaire électronique afin de permettre aux sinistrés d'effectuer leurs réclamations en ligne dans le cadre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents (PGIAF).

**Indicateur 5 :** Taux d'utilisation des services en ligne offerts en matière d'aide financière aux sinistrés

**Mesure de départ :** L'application permettant à un sinistré de procéder à l'ouverture de son dossier de réclamation en ligne n'a été offerte qu'en avril 2019.

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|---|---|---|---|---|
| Cibles | 20 % | 25 % | 35 % | 50 % |
| Résultats | 24 %<br>cible atteinte | 29 %<br>cible atteinte | | |

**Explication du résultat obtenu en 2020-2021**

Pour l'année 2020-2021, sur les 288 réclamations reçues de particuliers, 84 l'ont été par le biais de l'application de prestation électronique de services, soit 29 %. Bien que la cible ait été atteinte, le ministère poursuit ses efforts afin de promouvoir cette application en ligne. L'objectif vise à ce que les sinistrés utilisent en priorité cette façon de faire pour produire leur réclamation.

De nombreuses améliorations ont été mises à la disposition des sinistrés au printemps 2021, notamment la création d'un compte utilisateur par une authentification sécuritaire leur permettant de remplir leur formulaire de réclamation, en plus de l'accès à toutes les informations pertinentes de leur dossier dans un tableau de bord permettant ainsi de consulter son avancement. Les sinistrés pourront ajouter des documents à leur dossier, visualiser les communications envoyées par le MSP, communiquer par écrit avec leur analyste et consulter les montants de l'aide financière accordée. Cette prestation électronique de services comporte plusieurs avantages, notamment le transfert des informations et des documents fournis par les sinistrés directement dans le système de traitement des réclamations d'aide financière informatisé du Québec (TRAFIQ). D'autres améliorations sont également prévues pour permettre son utilisation aux clientèles autres que les propriétaires de résidences principales.

5. La prestation électronique de services est disponible pour les locataires et les propriétaires d'une résidence touchée par une inondation.

**OBJECTIF 2.2 :** Améliorer les mesures d'accompagnement à l'intention des personnes confiées aux services correctionnels pour contribuer au succès de leur réinsertion sociale

**Contexte lié à l'objectif :** La *Loi sur le système correctionnel du Québec* (LSCQ) (RLRQ, S-40.1), adoptée en 2007, place la réinsertion sociale des personnes contrevenantes au cœur du mandat du ministère et des Services correctionnels. Il en découle qu'une attention particulière est accordée à l'évaluation des personnes contrevenantes, aux mesures d'accompagnement offertes notamment aux clientèles féminines et autochtones ainsi qu'aux personnes présentant un risque de récidive élevé et qui sont peu conscientisées quant aux conséquences de leur comportement.

Les Services correctionnels travaillent en continu à l'amélioration des services offerts aux personnes qui leur sont confiées. En 2020-2021, année marquée par la pandémie de la COVID-19, la DGSC a dû rapidement s'ajuster au contexte sanitaire en adaptant et en modifiant de nombreuses façons de faire. Malgré ce contexte particulier, la DGSC a su maintenir ses activités, dont l'évaluation des personnes contrevenantes. Ces circonstances ont également façonné la poursuite de certains projets tels que l'optimisation de la répartition de la clientèle et les transferts effectués entre établissements de détention suivant la mise en place de nombreux systèmes de visioconférence.

**Indicateur 6 :** Proportion des évaluations des personnes contrevenantes purgeant une peine de moins de 6 mois produites dans les délais

**Mesure de départ :** 62 % en 2018-2019

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|---|---|---|---|---|
| Cibles | > 63,5 % | > 65,0 % | > 66,5 % | > 68,0 % |
| Résultats | 61,0 %<br>cible non atteinte | 73,2 %<br>cible atteinte | | |

**Explication du résultat obtenu en 2020-2021**

L'évaluation des personnes contrevenantes permet d'identifier les facteurs liés à la criminalité de la personne condamnée et d'établir ses besoins en matière de programmes et d'encadrement. Importante pour éclairer les décisions relatives aux interventions à prioriser, l'évaluation doit être effectuée le plus tôt possible pour permettre une prise en charge rapide.

D'importants efforts sont déployés afin de procéder aux évaluations dans le respect des normes fixées par les Services correctionnels. L'évaluation des personnes contrevenantes ayant été condamnées à une peine inférieure à 6 mois représente un défi puisqu'elle doit être effectuée durant une courte période allant de quelques jours à moins de 6 mois.

Malgré les nombreuses mesures sanitaires mises en place tant en établissement de détention qu'en communauté, la pandémie de la COVID-19 n'a pas eu d'impact majeur sur la réalisation des évaluations de courte durée.

Ainsi, en 2020-2021, 73,2 % des 1 940 évaluations à produire, pour des peines de moins de six mois, ont été complétées dans le respect des délais. Ces données incluent les évaluations faites pour les personnes devant purger leur peine en communauté et en établissement de détention. Il s'agit d'une amélioration considérable par rapport à l'année précédente qui affichait un taux de 61 %.

Cette amélioration de la performance doit toutefois être nuancée étant donné que le nombre total d'évaluations à produire a connu une baisse de 31,5 % (894 évaluations de moins) par rapport aux 2 834 de l'année précédente. Ces résultats sont cohérents avec la diminution de 17 % de la population moyenne quotidienne carcérale (PMQI) par rapport à 2019-2020.

**OBJECTIF 2.2 (SUITE) :** Améliorer les mesures d'accompagnement à l'intention des personnes confiées aux services correctionnels pour contribuer au succès de leur réinsertion sociale

**Indicateur 7 :** Proportion des évaluations des personnes contrevenantes purgeant une peine de 6 mois et plus produites dans les délais

**Mesure de départ :** 67 % en 2018-2019

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|---|---|---|---|---|
| Cibles | > 67 % | > 69 % | > 71 % | > 73 % |
| Résultats | 68 %<br>cible atteinte | 77 %<br>cible atteinte | | |

**Explication du résultat obtenu en 2020-2021**

Les évaluations des personnes contrevenantes devant purger une peine de plus de six mois, mais de moins de deux ans sont réalisées à partir d'un outil actuariel permettant de déterminer le risque de récidive, mais également les besoins à cibler au plan d'intervention de ces personnes.

Pour l'année 2020-2021, 77 % des évaluations des personnes purgeant une peine de plus de six mois, que ce soit en établissement de détention ou en communauté, ont été produites dans les délais impartis. Cela représente une amélioration de 9 % par rapport à 2019-2020 et de 8 % par rapport à la cible de cette année.

Il faut toutefois considérer qu'en raison de la pandémie, l'année 2020-2021 a connu une baisse de 17 % de la population moyenne quotidienne carcérale ainsi qu'un ralentissement considérable des activités des tribunaux.

Cette situation a affecté le nombre total d'évaluations à réaliser qui est passé de 10 894 en 2019-2020 à 7 706 en 2020-2021, soit une baisse de 29 %. Bien que la diminution soit observée autant en établissement de détention qu'en communauté, on constate que les impacts de la pandémie sont plus apparents pour les peines à purger en communauté. Ainsi, pour la période comprise entre mai et octobre 2020, on constate un écart de 51 % du volume d'évaluations à produire comparativement à la même période en 2019.

**OBJECTIF 2.2 (SUITE) :** Améliorer les mesures d'accompagnement à l'intention des personnes confiées aux services correctionnels pour contribuer au succès de leur réinsertion sociale

**Indicateur 8 :** Nombre cumulatif de programmes d'accompagnement s'adressant à une clientèle particulière en détention dont les apprentissages ont été évalués[6]

**Mesure de départ :** s. o.

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|---|---|---|---|---|
| Cibles | 2 | 2<br>(initialement 4) | 5<br>(initialement 6) | 7<br>(initialement 8) |
| Résultats | 2<br>cible atteinte | 3<br>cible atteinte | | |

**Explication du résultat obtenu en 2020-2021**

Pour contribuer au succès de la réinsertion sociale des personnes incarcérées, les établissements de détention offrent aux personnes contrevenantes différentes mesures d'accompagnement dont certaines visent à répondre aux besoins particuliers des clientèles féminine et autochtone.

Dans un contexte de pandémie qui exige l'application de diverses mesures sanitaires telles que la distanciation physique et l'accès limité aux établissements de détention par des personnes externes, il s'est avéré complexe en 2020-2021 pour le ministère d'offrir des programmes à ces clientèles.

C'est ainsi que le programme Vers ma communauté a été offert à l'automne 2020 par le Centre résidentiel communautaire de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec à l'Établissement de détention d'Amos. Ce programme, qui présente une approche culturellement adaptée, s'adresse aux personnes inuites incarcérées et vise à les préparer à leur remise en libération sous condition et à les outiller pour un retour dans leur communauté. Il a été offert en huit séances et a permis la formation de deux cohortes de participants en fonction des restrictions sanitaires en vigueur pour cette région.

La réalisation annuelle de l'exercice d'autoévaluation des apprentissages vise à permettre la bonification des programmes offerts. Il est prévu que deux autres programmes en fassent l'objet en 2021-2022.

6. Les apprentissages sont évalués par sondage auprès des personnes contrevenantes, avec la participation du milieu de la recherche. Un programme pour chacune des clientèles particulières est évalué chaque année. Au total, huit programmes seront évalués durant la période couverte par le plan stratégique.

**OBJECTIF 2.2 (SUITE) :** Améliorer les mesures d'accompagnement à l'intention des personnes confiées aux services correctionnels pour contribuer au succès de leur réinsertion sociale

**Indicateur 9 :** Pourcentage d'augmentation du nombre de personnes incarcérées ayant participé au programme Parcours

**Mesure de départ :** 325 en 2018-2019

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|---|---|---|---|---|
| Cibles | 2 % | Aucune augmentation, mais une cible établie à 145 personnes, soit 45 % de la valeur de référence<br>(initialement 4 %) | 6 % | 8 % |
| Résultats | Diminution de 7,7 %<br>cible non atteinte | 258 participants<br>cible atteinte | | |

**Explication du résultat obtenu en 2020-2021**

La LSCQ (art. 21) prévoit « l'élaboration et l'offre de programmes et de services encourageant les personnes contrevenantes à prendre conscience des conséquences de leur comportement et à amorcer un cheminement personnel axé sur le développement du sens des responsabilités ».

Implanté dans les établissements de détention en 2007, le programme Parcours est, depuis, offert aux clientèles contrevenantes montrant une faible réceptivité à l'intervention et présentant un niveau de risque élevé ou significatif de récidive.

Offert sur une base volontaire, le programme a comme objectifs de développer chez la personne contrevenante la reconnaissance des conséquences de ses actes, l'établissement de certains facteurs relatifs à sa délinquance et la prise en considération de moyens socialement acceptables pour répondre à ses besoins. Le programme vise à diminuer le risque de récidive des personnes contrevenantes et à favoriser leur réinsertion sociale.

En raison de la pandémie de la COVID-19, notamment des règles de distanciation physique, certaines formations planifiées n'ont pu avoir lieu, alors que d'autres ont dû être faites en groupe restreint. Par conséquent, la cible annuelle du programme Parcours a été actualisée afin de s'ajuster aux mesures sociosanitaires en vigueur. Le programme a connu plusieurs périodes d'arrêt, dont celle entre le 1er avril 2020 et le 24 août 2020. Il a été offert dans les établissements de détention selon l'évolution de la situation pandémique des différentes régions du Québec. En outre, soulignons que la population moyenne quotidienne incarcérée a connu une baisse de 17 % pour l'année 2020-2021, ce qui a eu pour effet de réduire le bassin potentiel de participants.

Ainsi, en 2020-2021, 258 personnes incarcérées ont pu participer au programme, ce qui signifie un dépassement de 78 % de la cible révisée. Parmi celles-ci, 21 personnes sont des femmes (dont 3 femmes d'origine autochtone). On note également que 13 participants de sexe masculin sont d'origine autochtone. En somme, ces deux clientèles représentent 13 % du nombre total de participants au programme.

Le programme Parcours est une priorité des Services correctionnels, c'est pourquoi l'évaluation de programme réalisée a permis d'amorcer à la fin de l'année 2020 des travaux visant à moderniser et à améliorer sa prestation.

**OBJECTIF 2.2 (SUITE) :** Améliorer les mesures d'accompagnement à l'intention des personnes confiées aux services correctionnels pour contribuer au succès de leur réinsertion sociale

**Indicateur 10 :** Pourcentage de diminution du nombre de personnes incarcérées transférées dans divers établissements de détention

**Mesure de départ :** 26 135 en 2018-2019

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|---|---|---|---|---|
| Cibles | 10 % | 12 % | 13 % | 14 % |
| Résultats | Diminution de 20 % cible atteinte | Diminution de 87 % cible atteinte | | |

**Explication du résultat obtenu en 2020-2021**

Au cours des dernières années, les Services correctionnels ont employé différentes stratégies pour optimiser la répartition de la population carcérale au Québec. Certaines d'entre elles ont notamment eu pour effet de réduire le nombre de transferts réalisés entre les établissements de détention. Ceux-ci sont effectués pour diverses raisons telles que la sécurité, la comparution, l'obtention de soins, d'un examen médical, etc.

De manière générale, les transferts interétablissements ont connu une réduction marquée de 87 % au cours de la dernière année, soit 2 702 transferts effectués du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, comparativement à 20 867 pour l'année 2019-2020, ce qui représente une baisse de 90 % depuis 2018-2019.

La pandémie de la COVID-19 a eu un impact majeur sur cette réduction. Tout d'abord, les Services correctionnels ont dû accélérer le déploiement de la visiocomparution à travers toute la province. Cela a fait en sorte de diminuer considérablement le transfert des personnes incarcérées qui devaient être relocalisées près des districts judiciaires où elles devaient comparaître. Ce faisant, le nombre de transferts réalisés pour ce motif est passé de 7 921 en 2019-2020 à 179 en 2020-2021, ce qui représente une baisse de 98 %.

Parmi les autres aspects ayant conduit à la diminution des transferts interétablissements, on peut souligner la prise en charge par les corps policiers de la première comparution des justiciables arrêtés sans mandat, de même que la diminution de la population moyenne quotidienne carcérale qui est passée de 4 336 en 2019-2020 à 3 588 en 2020-2021, soit une baisse de 17 %.

L'ouverture de quatre nouveaux établissements de détention et la priorité accordée à la détention de proximité ont également permis de réduire les transferts en raison de la surpopulation de 80 % entre 2018-2019 et 2020-2021, passant de 7 231 à 1 437 transferts.

Au-delà de la crise sanitaire, les Services correctionnels entendent poursuivre leurs démarches pour limiter les transferts entre leurs installations en ciblant le profil de la clientèle la plus susceptible d'en faire l'objet afin de dégager diverses solutions de rechange.

**OBJECTIF 2.3 :** Mener une réflexion pour une organisation policière tournée vers les nouvelles réalités

**Contexte lié à l'objectif :** La ministre, M^me^ Geneviève Guilbault, a déposé, le 18 décembre 2019, le document *Réalité policière au Québec : modernité, confiance et efficience.* Ce document propose un état des lieux qui servira de point de départ et de base commune pour une réflexion sur la réalité policière québécoise.

**Indicateur 11 :** Pourcentage d'avancement dans la mise en œuvre des actions planifiées, relatives au projet d'orientations ministérielles visant à faire évoluer le modèle d'organisation policière au Québec

**Mesure de départ :** s. o.

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|---|---|---|---|---|
| Cibles | 15 % | 50 % | 85 % | 100 % |
| Résultats | 35 %<br>cible atteinte | 55 %<br>cible atteinte | | |

**Explication du résultat obtenu en 2020-2021**

La ministre a créé le Comité consultatif sur la réalité policière (CCRP). Constitué de cinq membres, celui-ci a pour mandat de conduire l'exercice de réflexion et de proposer à la ministre des pistes d'action visant à parfaire le modèle de la police au Québec. Les travaux ont débuté officiellement en janvier 2020, au lendemain de la publication du document *Réalité policière au Québec : modernité, confiance et efficience*.

Au cours de l'exercice 2020-2021, les membres du CCRP ont mené leurs travaux afin de dresser un juste portrait de la situation et des enjeux sous-jacents à leur mandat. Ils se sont dotés d'une démarche leur permettant de récolter l'information nécessaire, comportant notamment les activités suivantes :

- la collecte du contenu relatif à plusieurs rapports publics découlant de mandats spéciaux ou de commissions d'enquête ayant interpellé les autorités policières ainsi que la comparaison de la réalité policière québécoise avec celle du reste du Canada et de certains pays étrangers dont le cadre législatif et réglementaire s'apparente à celui du Québec;
- la tenue de rencontres avec une vingtaine d'experts dans différents domaines (ex. : la lutte contre la criminalité, la cybercriminalité, la santé psychologique des policiers, le profilage racial, les violences sexuelles et conjugales, etc.);
- la réception de 81 mémoires provenant d'organismes et de citoyens qui souhaitaient partager leurs observations et la tenue de 10 jours d'audiences publiques au cours desquelles 54 groupes ont pu être entendus;

- la tenue de huit forums de discussion virtuels auprès des citoyens et des intervenants de première ligne avec 147 participants au total, qui ont des contacts fréquents avec la police;
- la tenue de trois différents sondages :
  - un à l'intention de la population, auquel ont répondu 1 210 citoyens, dont les objectifs poursuivis étaient de mieux comprendre les connaissances, les perceptions et les attentes de la population envers les forces policières sur l'ensemble du territoire;
  - un autre spécifique à la perception du public à l'égard de l'Unité permanente anticorruption auprès d'un peu plus de 1 000 personnes;
  - un dernier, auquel ont répondu plus de 4 000 policiers et policières en fonction au Québec, qui a permis d'explorer divers aspects du travail policier, dont la mise à contribution des civils dans les organisations policières, la relation de confiance avec les citoyens et les interpellations policières.

Les membres du CCRP doivent remettre leur rapport au mois de mai 2021. Celui-ci devrait contenir des pistes d'orientation qui permettront de doter le Québec d'un modèle policier plus adapté à la société actuelle.

**OBJECTIF 2.3 (SUITE) :** Mener une réflexion pour une organisation policière tournée vers les nouvelles réalités

**Indicateur 12 :** Proportion de policiers d'origine autochtone au sein des corps de police du Québec

**Mesure de départ :** 2,41 % en 2018-2019

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|---|---|---|---|---|
| Cibles | 2,48 %<br>(370 policiers) | 2,52 %<br>(initialement 2,54 %) | 2,55 %<br>(initialement 2,61 %) | 2,60 %<br>(initialement 2,68 %) |
| Résultats | 2,49 %<br>(377 policiers)<br>cible atteinte | 2,76 %<br>(423 policiers)<br>cible atteinte | | |

**Explication du résultat obtenu en 2020-2021**

Pour l'année 2020-2021, la proportion de policiers d'origine autochtone dans les corps policiers du Québec est de 2,76 %. La cible a donc été dépassée.

La conclusion d'avenants aux ententes sur la prestation des services policiers dans certaines communautés autochtones afin d'y ajouter des policiers supplémentaires pourrait expliquer cette augmentation.

La sensibilisation des acteurs clés quant à la mise en place de différentes mesures pour accroître le nombre de policiers autochtones dans les corps de police du Québec, notamment lors des rencontres du Comité de travail sur la formation des futurs policières et policiers autochtones ainsi que des policières et policiers œuvrant dans les communautés autochtones, incluant la formation en enquête, peut aussi avoir contribué au dépassement de la cible.

**OBJECTIF 2.4 :** Poursuivre la simplification des façons de faire en matière d'aide aux sinistrés

**Contexte lié à l'objectif :** À la suite des inondations du printemps 2017, le ministère a été interpellé sur les délais importants du traitement des dossiers d'assistance financière. Le ministère a donc reçu le mandat de modifier le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents alors en vigueur. Cette révision avait comme objectif, entre autres, de répondre plus rapidement aux besoins des sinistrés en facilitant l'analyse des réclamations et en accélérant le délai de traitement. De plus, il était important de permettre aux sinistrés de connaître d'avance les montants auxquels ils ont droit et de s'assurer que les sommes leur sont versées de façon diligente. Le 10 avril 2019, un nouveau PGIAF a été établi par le gouvernement.

**Indicateur 13 :** Proportion de l'ensemble des dossiers d'aide financière de particuliers traités dans un délai de 6 mois

**Mesure de départ :** 69 % en 2019-2020

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|---|---|---|---|---|
| Cibles | 40 % | 60 % | 70 % | 75 % |
| Résultats | 69 %<br>cible atteinte | 97 %<br>cible atteinte | | |

**Explication du résultat obtenu en 2020-2021**

Le PGIAF, établi par le gouvernement en avril 2019, a permis d'améliorer de façon significative le délai de traitement des dossiers. En effet, à la suite des inondations historiques du printemps 2019, le ministère a été en mesure de traiter 69 % des nouveaux dossiers dans un délai de moins de six mois pour l'année 2019-2020. Par la suite, le ministère a poursuivi ses efforts afin de réduire le temps de traitement des réclamations pour que les sinistrés puissent, après les événements, reprendre rapidement le cours normal de leur vie. Ainsi, en 2020-2021, le ministère a été en mesure de traiter 97 % des nouveaux dossiers dans un délai de moins de six mois.

**OBJECTIF 2.4 (SUITE) :** Poursuivre la simplification des façons de faire en matière d'aide aux sinistrés

**Indicateur 14 :** Proportion de sinistrés se déclarant globalement satisfaits de l'aide offerte

**Mesure de départ :** Un sondage effectué en mars 2019 auprès de sinistrés confirmait que 90 % de ceux-ci se déclaraient satisfaits du programme.

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|---|---|---|---|---|
| Cibles | – | > 80 % | – | > 85 % |
| Résultats | s. o. | 87 %<br>cible atteinte | | |

**Explication du résultat obtenu en 2020-2021**

Avec la mise en place du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents en avril 2019, d'importantes modifications ont été apportées afin, notamment, de réduire le temps de traitement des dossiers et de verser l'assistance financière plus rapidement. Le sondage effectué en mars 2021, auquel ont répondu 107 sinistrés, a révélé un taux de satisfaction de 87 %. L'évaluation est basée sur les éléments suivants :

- La satisfaction à l'égard du programme d'aide aux sinistrés dans son ensemble;
- La satisfaction à l'égard de la qualité des services rendus;
- La satisfaction à l'égard de l'accessibilité des services offerts;
- La satisfaction à l'égard de la clarté des renseignements;
- La satisfaction à l'égard des délais de traitement.

**OBJECTIF 2.5 :** Offrir un soutien efficace à l'administration de la justice

**Contexte lié à l'objectif :** Afin d'offrir un service et un soutien efficaces à l'administration de la justice, le ministère s'est investi dans divers projets de modernisation des services de justice dont la mise en place de la visiocomparution à partir des établissements de détention.

En 2020-2021, pour répondre aux impératifs de la pandémie, le ministère a installé dans tous les établissements de détention des systèmes mobiles de visioconférence afin d'assurer la continuité des services de justice à distance.

**Indicateur 15 :** Proportion des établissements de détention ciblés où les systèmes de visiocomparution et de visioparloir sont opérationnels

**Mesure de départ :** En 2018-2019, des systèmes sont opérationnels dans 4 des 16 établissements de détention ciblés, soit 25 %.

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|---|---|---|---|---|
| Cibles | 50 % | 75 % | 80 % | 100 % |
| Résultats | 50 % (8 sur 16 ED)<br>cible atteinte | 100 %<br>cible atteinte | | |

**Explication du résultat obtenu en 2020-2021**

À partir de 2016, des équipements permanents de visiocomparution ont été installés graduellement dans huit établissements de détention (Amos, Hull, Leclerc de Laval, Montréal, Rivière-des-Prairies, Roberval, Sept-Îles et Sorel). Plusieurs dispositifs de visioparloirs ont aussi été mis à la disposition des avocats afin de leur permettre des rencontres à distance avec leurs clients.

Le contexte de la COVID-19 a radicalement transformé les pratiques de comparution usuelles en favorisant l'utilisation intensive de systèmes de communication à distance. Dès la mi-mars 2020, et malgré un calendrier d'implantation de départ établi sur cinq ans, tous les établissements de détention provinciaux ont pu procéder à des comparutions à distance à la demande de la magistrature.

Avant la pandémie, les Services correctionnels disposaient de 64 appareils de visioconférence dans les établissements de détention. Un an plus tard, 214 équipements sont maintenant disponibles, y compris des installations temporaires par l'ajout de systèmes mobiles de visioconférence qui ont été rendus accessibles afin de répondre aux besoins de la cour.

Avec la reprise des activités régulières du système de justice le 1er juin 2020, des salles d'audience virtuelles ont été mises en place dans l'ensemble des établissements de détention. Celles-ci permettent de procéder aux étapes du processus criminel à distance.

En 2019-2020, plus de 9 000 visiocomparutions ont été effectuées à partir des établissements de détention provinciaux. En 2020-2021, c'est au-delà de 43 000 visiocomparutions et près de 39 000 séances de visioparloir qui ont été offertes, ce qui a eu pour effet que seuls 10 % des comparutions ont été tenues en présence au palais de justice.

La Direction générale des services correctionnels va poursuivre l'optimisation des projets déjà en place et veillera à améliorer les services offerts. De plus, la séquence d'implantation des projets permanents de visiocomparution se poursuivra en fonction du calendrier établi avec le MJQ d'ici 2023 afin de maintenir les activités de comparution à distance.

**OBJECTIF 2.5 (SUITE) :** Offrir un soutien efficace à l'administration de la justice

**Indicateur 16 :** Proportion de l'ensemble des expertises judiciaires et médicolégales produites dans un délai de 90 jours

**Mesure de départ :** 73 % en 2018-2019

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|---|---|---|---|---|
| Cibles | 75 % | 70 %<br>(initialement 76 %) | 77 % | 78 % |
| Résultats | 74,1 %<br>cible non atteinte | 69,1 %<br>cible non atteinte | | |

**Explication du résultat obtenu en 2020-2021**

En raison de la pandémie, la cible initialement prévue (76 % en 2020-2021) a été abaissée à 70 %, étant donné le ralentissement des activités causé par une révision des processus opérationnels et le télétravail. Au cours de l'exercice 2020-2021, et ce malgré la pandémie, le LSJML a connu une augmentation de 1,3 % du nombre de pièces soumises pour expertise. Bien qu'à la fin du 3e trimestre, le résultat fût de 71 % des dossiers réalisés à l'intérieur d'un délai de 90 jours, des difficultés majeures survenues à la fin de ce trimestre et au 4e trimestre n'ont pas permis de maintenir ce résultat. En effet, les directions de la toxicologie et de la biologie/ADN, représentant à elles seules près de 80 % des dossiers soumis au LSJML, ont connu des problématiques en tout genre, notamment des difficultés d'approvisionnement en raison du détournement de la production mondiale de certaines fournitures médicales vers les hôpitaux et laboratoires hospitaliers.

## 2.2. Déclaration de services aux citoyens

### Engagement 1 : Accessibilité des services

La Déclaration de services aux citoyens (DSC) du ministère est publiée sur le site Internet Québec.ca[7]. Conformément à cet engagement, plusieurs façons de communiquer avec le ministère y sont proposées.

Les clientèles du ministère communiquent principalement avec celui-ci de deux façons, soit par téléphone et par courriel.

L'accès aux services par téléphone a été assuré par des préposés aux renseignements, les jours ouvrables, selon les plages horaires prévues à la DSC, pour la période allant du 1er avril au 16 décembre 2020. Durant cette période, les citoyens ont utilisé à 9 882 reprises cette ligne téléphonique afin d'obtenir des renseignements généraux comparativement à 10 398 pour l'année entière 2019-2020. Dans une proportion de 59 %, les citoyens ont obtenu une réponse immédiatement. Les autres appels ont été dirigés vers une boîte vocale, dont les messages ont fait l'objet d'un suivi la journée même ou le jour ouvrable suivant.

Pour la période du 17 décembre 2020 au 31 mars 2021, les appels étaient automatiquement redirigés vers la boîte vocale et les préposés aux renseignements se sont assurés de prendre les messages au fur et à mesure et de rappeler les citoyens pour leur fournir les renseignements demandés. Il est donc impossible de mesurer le respect des cibles de la DSC durant cette période.

Quant aux internautes, ils peuvent demander des renseignements par courriel en tout temps par le biais d'un formulaire accessible sur le site du ministère. Un accusé de réception est automatiquement transmis pour chacune des demandes. Pour l'année 2020-2021, le nombre de demandes traitées s'est élevé à 919.

Par ailleurs, toutes les mesures prévues au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2021 ont fait l'objet d'un suivi au 31 mars 2021, lequel sera publié, concurremment au plan 2021-2022, à l'automne 2021.

Enfin, en ce qui concerne les appels téléphoniques faits à la Direction générale adjointe du rétablissement, leur nombre s'élève à 13 918 comparativement à 86 845 en 2019-2020, en raison du nombre peu élevé de réclamations reçues en 2020-2021 et du nombre important de réclamations reçues pour les inondations printanières de 2019.

### Engagements 2 et 3 : Courtoisie et accompagnement

La performance en matière d'accueil et de comportement du personnel est calculée en fonction de l'ensemble des plaintes adressées au responsable des relations avec les citoyennes et citoyens. En 2020-2021, 13 plaintes reçues concernaient la conduite du personnel du ministère. Chacune des plaintes a fait l'objet d'un suivi diligent auprès des autorités concernées.

7. https://www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/declaration-de-services-aux-citoyens/

# Engagement 4 : Envers les personnes prévenues et contrevenantes

L'article 12 de la LSCQ prévoit l'obligation d'évaluer toutes les personnes qui sont confiées aux Services correctionnels du ministère selon des modalités compatibles avec la durée de la peine, le statut de la personne et la nature du délit. À partir des résultats de l'évaluation, un plan d'intervention individuel est élaboré pour chaque personne, en vue de favoriser son éventuelle réinsertion dans la société, à titre de citoyen respectueux des lois.

En 2019, la DGSC a implanté dans l'ensemble de son réseau un nouvel outil d'évaluation visant à établir le portrait sociocriminologique et les besoins criminogènes du contrevenant ainsi qu'à tracer le portrait clinique de ce dernier. En effet, le RBAC-PCQ est un outil permettant de structurer le jugement professionnel lors de l'évaluation des personnes purgeant une peine de six mois et plus. Les différents indices calculés à l'aide de cet outil visent à structurer et à standardiser l'évaluation des personnes contrevenantes afin de déterminer le niveau d'encadrement requis ainsi que les besoins criminogènes associés à l'agir délictuel.

Bien que, de manière générale, la performance du ministère en matière d'évaluation des personnes condamnées en 2020-2021 se soit sensiblement améliorée en termes de points de pourcentage par rapport à celle de 2019-2020, il importe de considérer que la population moyenne carcérale a diminué de 17 % pour la période 2020-2021. Par conséquent, le nombre total d'évaluations produites cette année est passé de 12 285 à 8 815 évaluations.

Ces résultats s'inscrivent dans un contexte où plusieurs changements ont été apportés aux outils d'évaluation, ainsi qu'au système d'information permettant d'effectuer le suivi des personnes évaluées. Ces changements ont été entrepris dans une perspective d'amélioration continue des façons de faire du ministère, visant à mieux répondre aux besoins des clientèles des Services correctionnels.

## La communication des renseignements aux victimes d'actes criminels

Lorsqu'une victime d'acte criminel fait une demande de renseignements auprès du ministère, un suivi est assuré en fonction des temps définis dans la LSCQ, soit au sixième, au tiers et aux deux tiers de la peine d'incarcération. À titre d'exemple, la victime sera informée de la date d'admissibilité d'une personne contrevenante à une permission de sortir à des fins de réinsertion sociale. Les périodes d'incarcération étant différentes d'une personne à une autre, les temps établis par la loi varient en conséquence.

En ce qui concerne la communication des renseignements aux victimes d'actes criminels, le dépliant *Vous avez été victime d'un acte criminel ? Vous avez des droits !* ainsi que le formulaire *Représentations écrites et demande d'obtention de renseignements* se trouvent sur le site Internet du ministère. Ces documents peuvent aussi être obtenus en version papier. Les représentations écrites des victimes sont prises en compte notamment lors du processus d'évaluation de la personne contrevenante.

Pour toute information complémentaire, le ministère met à la disposition des victimes d'actes criminels une ligne téléphonique sans frais et des intervenants sont présents pour répondre aux appels les jours ouvrables de 8 h 30 à 16 h 30. Malgré le contexte pandémique actuel, les services sont maintenus. En dehors de ces périodes, les personnes peuvent laisser un message dans la boîte vocale et un suivi est effectué dans un délai d'un jour ouvrable, et ce, en fonction des démarches préalables à effectuer.

En 2020-2021, le ministère a effectué 488 communications téléphoniques auprès de victimes d'actes criminels ou de leurs représentants, ce qui représente une hausse de 10 % par rapport à 2019-2020. De plus, il a répondu cette année à 365 demandes de renseignements ou représentations écrites, ce qui constitue une baisse de 30 % par rapport à l'année précédente.

**Résultats de l'engagement 4 de la Déclaration de services aux citoyens**

| Engagement | Indicateur | Cible prévue par la DSC | Résultats 2020-2021 | Résultats 2019-2020 | Résultats 2018-2019 |
|---|---|---|---|---|---|
| Engagement 4 : **Envers les personnes prévenues et contrevenantes** | Procéder à l'évaluation de toutes les personnes confiées et à la réalisation d'un plan d'intervention correctionnel pour chacune d'elles | **En détention :** Évaluation des personnes prévenues de plus de 21 jours | 905 (39,1 %) | – | – |
| | | Profil de prise en charge – 12 à 60 jours et sentences intermittentes | 1 234 (61,3 %) | – | – |
| | | Évaluations sommaires (peines de 61 jours à 6 mois moins un jour)[8] | 1 551 (90,5 %) | 2 235 (87,2 %) | 2 428 (87,0 %) |
| | | Évaluations (peines de 6 mois et plus) | 2 027 (98,2 %) | 2 718 (98,0 %) | 3 139 (98,0 %) |
| | | **En communauté :** Évaluations sommaires (peines de moins de 6 mois) | 195 (85,9 %) | 222 (82,2 %) | 224 (83,0 %) |
| | | Évaluations (peines de 6 mois et plus) | 5 042 (89,4 %) | 7 110 (87,6 %) | 7 734 (88,0 %) |

## Engagement 5 : Envers les sinistrés – citoyens, entreprises, municipalités et municipalités régionales de comté (MRC)

Au cours de l'année 2020-2021, 318 réclamations d'aide financière ont été reçues par le ministère. Dans 72 % des cas, la lettre confirmant l'ouverture de la réclamation a été transmise à l'intérieur du délai prévu de trois jours ouvrables. L'écart par rapport à l'année précédente s'explique principalement par le contexte pandémique actuel, nécessitant le télétravail, qui a amené des retards dans la transmission des lettres.

En 2020-2021, 2 679 dossiers d'assistance financière ont été fermés. De ce nombre, 225 (8 %) étaient non admissibles aux différents programmes d'aide financière en vigueur ou ont mené à un désistement de la part de la clientèle.

Dans le cas des dossiers pour lesquels un paiement final a été effectué, 82 % ont été traités dans les 90 jours suivant la réception de la facture finale ou de la confirmation de la part du sinistré que tous les documents ont été soumis pour procéder au traitement final.

8. Suivant l'ajout de nouvelles codifications informatiques en 2019-2020, des ajustements ont été apportés aux catégories ainsi qu'aux calculs des évaluations réalisées relativement aux sentences de moins de 6 mois en détention et à celles des personnes prévenues.

**Résultats de l'engagement 5 de la Déclaration de services aux citoyens**

| Engagement | Indicateur | Cible prévue par la DSC | Résultats 2020-2021 | Résultats 2019-2020 | Résultats 2018-2019 |
|---|---|---|---|---|---|
| Engagement 5 : **Envers les sinistrés : citoyens, entreprises, municipalités et MRC** | Confirmation d'ouverture de dossier | 3 jours ouvrables | 72 % | 85 % | 74 % |
| | Traitement final du dossier une fois les obligations remplies | 90 jours | 82 % | n.d. | n.d. |

# Engagement 6 : Plaintes reçues par le responsable des relations avec le citoyen

## Plaintes au regard des employés et des services du ministère

Au cours de l'année 2020-2021, le ministère a reçu 57 plaintes fondées au regard des engagements communiqués dans sa DSC, c'est-à-dire visant le comportement du personnel ou les programmes et services offerts par le ministère, comparativement à 86 en 2019-2020, à 191 en 2018-2019 et à 190 en 2017-2018. Deux plaintes étaient toujours en cours de traitement au 31 mars 2021.

Aux 57 plaintes fondées s'ajoutent 363 autres plaintes non fondées. Celles-ci étaient composées de commentaires (136) et de demandes d'intervention (129) de la part des citoyens. De plus, 89 plaintes non fondées portaient sur la conduite des policiers, 6 plaintes relevaient de la compétence d'autres organismes publics tandis que 3 autres provenaient de personnes incarcérées.

Enfin, 47 plaintes ont été jugées irrecevables (anonymes, confuses ou frivoles).

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, 101 des 363 plaintes non fondées étaient en lien avec le respect des consignes sanitaires décrétées par le gouvernement du Québec.

## Plaintes au regard des services correctionnels

Les plaintes du réseau correctionnel du ministère sont régies par l'instruction provinciale « Systèmes de traitement des plaintes des personnes prévenues ou contrevenantes ». Cette instruction a pour objet d'élaborer et d'uniformiser des mécanismes permettant d'assurer un traitement prompt et équitable des plaintes, tout en responsabilisant et en renseignant les membres du personnel par rapport à la démarche à suivre. À titre d'ombudsman des Services correctionnels, c'est le Protecteur du citoyen qui assure, selon le cas, le suivi des plaintes en provenance de personnes incarcérées.

La DGSC dispose d'un outil informatique appelé « Gestion des plaintes correctionnelles ». L'outil permet un suivi détaillé du cheminement des plaintes, du respect des délais de réponse et des correctifs devant être apportés lorsque les plaintes s'avèrent fondées. À titre indicatif, du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, 22 180 personnes ont été admises dans les établissements de détention sous juridiction provinciale, ce qui représente une baisse de 44 % par rapport à l'année précédente. Ces personnes ont formulé 3 354 plaintes. Parmi celles-ci, 2 350 se sont avérées recevables selon les critères énoncés dans l'instruction provinciale relative aux plaintes.

De ce nombre, 1 044 plaintes étaient fondées, soit 44 %, comparativement à 36 % en 2019-2020, ce qui représente une hausse de 8 %. En 2019-2020, le nombre de plaintes fondées équivalait à 2 % du nombre d'admissions, alors que pour l'année 2020-2021, cette proportion est de 5 %. Cette augmentation des plaintes pourrait s'expliquer par les différentes mesures prises pour contrer la propagation du virus de la COVID-19.

Il est important de rappeler que les plaintes sont jugées recevables sur la base de 14 motifs cités dans l'instruction. Si la plainte ne remplit pas l'une des conditions de ces motifs, un autre recours peut être utilisé par la personne plaignante. Divers éléments de la plainte peuvent justifier le non-fondement de celle-ci. Ainsi, une plainte jugée recevable peut être déclarée non fondée en raison du fait entre autres qu'il n'y a pas eu violation d'un droit quelconque ou suivant un manque de connaissance du plaignant quant aux règles et lois.

**Résultats de l'engagement 6 de la Déclaration de services aux citoyens**

| Engagement | Indicateur | Cible prévue par la DSC | Résultats 2020-2021 | Résultats 2019-2020 | Résultats 2018-2019 |
|---|---|---|---|---|---|
| Engagement 6 : **Plaintes reçues par le responsable des relations avec le citoyen** | Accusé de réception | 3 jours ouvrables | 86 % | 88 % | 86 % |
| | Délai de traitement d'une plainte | 20 jours ouvrables ou moins | 77 % | 79 % | 82 % |
| | Délai moyen | n.d. | 10 jours | 14 jours | 11,7 jours |

# 3. LES RESSOURCES UTILISÉES

# 3.1. Utilisation des ressources humaines

## Répartition de l'effectif par secteur d'activité

**Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires**

| Secteur d'activité | 2020-2021 | 2019-2020 | Écart (%) |
|---|---|---|---|
| Services correctionnels | 4 324 | 4 424 | (2,26) |
| Expertises judiciaires | 179 | 168 | 6,55 |
| Affaires policières | 561 | 549 | 2,19 |
| Sécurité civile et sécurité incendie | 297 | 322 | (7,76) |
| Direction et administration | 369 | 327 | 12,84 |
| **Total – Ministère** | **5 730** | **5 790** | **(1,04)** |
| Secrétariat à la Capitale-Nationale | 13 | 14 | (7,14) |
| **Total** | **5 743** | **5 804** | **(1,05)** |

## Formation et perfectionnement du personnel

**Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité pour le ministère**

| Champ d'activité | 2020 ($) | 2019 ($) |
|---|---|---|
| Favoriser le perfectionnement des compétences | 2 366 627 | 6 229 419 |
| Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion | 144 318 | 567 482 |
| Acquérir de nouvelles connaissances technologiques | 39 688 | 130 692 |
| Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière | 382 327 | 482 816 |
| Améliorer les capacités de communication orale et écrite | 40 705 | 21 922 |
| Autres | 451 267 | 938 766 |

**Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité pour le Secrétariat à la Capitale-Nationale**

| Champ d'activité | 2020 ($) | 2019 ($) |
|---|---|---|
| Favoriser le perfectionnement des compétences | 4 275 | 1 257 |
| Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion | 98 | 416 |
| Acquérir de nouvelles connaissances technologiques | 1 882 | 495 |
| Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière | 2 000 | 3 922 |
| Améliorer les capacités de communication orale et écrite | – | 405 |
| Autres | – | – |

**Évolution des dépenses en formation du ministère**

| Répartition des dépenses en formation | 2020 | 2019 |
|---|---|---|
| **Proportion de la masse salariale (%)** | **0,9** | **2,1** |
| **Nombre moyen de jours de formation par personne** | **1,2** | **2,4** |
| Cadre | 532 | – |
| Professionnel | 812 | – |
| Fonctionnaire | 5 610 | – |
| Total | 6 955 | – |
| **Somme allouée par personne ($)[1]** | **597** | **1 446** |

1. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

**Évolution des dépenses en formation du Secrétariat à la Capitale-Nationale**

| Répartition des dépenses en formation | 2020 | 2019 |
|---|---|---|
| **Proportion de la masse salariale (%)** | **0,7** | **0,6** |
| **Nombre moyen de jours de formation par personne** | **1,8** | **1,9** |
| Cadre | 5 | 2 |
| Professionnel | 9 | 20 |
| Fonctionnaire | 10 | 5 |
| Total | 24 | 27 |
| **Somme allouée par personne ($)[1]** | **635** | **464** |

1. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

# Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

Les départs involontaires comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l'employé, notamment les situations où celui-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

Le taux de départ volontaire de la fonction publique ne comprend pas les mouvements de type mutation et n'est donc pas comparable au taux de départ volontaire ministériel. Toutefois, le taux de départ volontaire ministériel serait comparable à la moyenne de l'ensemble des taux de départ volontaire de chaque organisation, puisqu'il comprendrait alors les mouvements de type mutation.

**Taux de départ volontaire du personnel régulier du ministère**

| | 2020-2021 | 2019-2020 | 2018-2019 |
|---|---|---|---|
| Taux de départ volontaire (%) | 6,3 | 6,9 | 6,4 |

**Taux de départ volontaire du personnel régulier du Secrétariat à la Capitale-Nationale**

| | 2020-2021 | 2019-2020 | 2018-2019 |
|---|---|---|---|
| Taux de départ volontaire (%) | 17,3 | 31,3 | n.d. |

# 3.2. Utilisation des ressources financières

## Dépenses par secteur d'activité

**Dépenses et évolution par secteur d'activité**

| Secteur d'activité | Budget de dépenses 2020-2021[1] (000 $) | Dépenses prévues au 31 mars 2021 (000 $) | Dépenses réelles 2019-2020 (000 $) Source : Comptes publics 2019-2020 | Écart (000 $) | Variation (%) |
|---|---|---|---|---|---|
| Direction et administration | 74 151 | 74 151 | 72 325 | 1 826 | 2,5 |
| Services correctionnels | 538 642 | 538 642 | 537 571 | 1 071 | 0,2 |
| Expertises judiciaires | 15 126 | 15 126 | 13 875 | 1 251 | 9,0 |
| Affaires policières et sécurité-protection | 153 910 | 153 910 | 135 837 | 18 073 | 13,3 |
| Sécurité civile et sécurité incendie | 106 288 | 106 288 | 160 671 | (54 383) | (33,9) |
| **Total – Ministère** | **888 117** | **888 117[2]** | **920 279** | **(32 162)[3]** | **(3,5)** |
| Promotion et développement de la Capitale-Nationale | 70 428 | 89 902[4] | 74 166 | 15 736[5] | 21,2 |

1. Les informations concernant le budget de dépenses du ministère prennent en compte l'ensemble des décisions du gouvernement au 31 mars 2021.
2. Dont 7 795,7 k$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie.
3. En excluant les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie, l'écart s'explique par la diminution des dépenses en aide financière versée aux sinistrés en lien avec les inondations exceptionnelles du printemps 2019.
4. Dont 3,0 k$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie.
5. L'écart entre les dépenses réelles du budget de dépenses de 2020-2021 du programme PDCN et ses dépenses réelles de 2019-2020 s'explique principalement par une enveloppe additionnelle de 20 M$ consentie à l'organisation en 2020-2021.

# 3.3. Utilisation des ressources informationnelles

## Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

L'utilisation des ressources informationnelles est présentée selon les différentes stratégies énumérées dans le plan directeur, soit les stratégies de la technologie au service de la performance, de la technologie au service du citoyen, de la technologie au service de la prévention et de la technologie au service de la prise de décision.

### Stratégie de la technologie au service de la performance

Plusieurs projets répondent à cette stratégie. De plus, dans un contexte d'urgence sanitaire liée à la pandémie, certains projets, tels que le remplacement des postes bureautiques[9], la migration vers Windows 10[10] et la mise en place de la suite bureautique d'Office 365, ont été accélérés pour favoriser le télétravail à un maximum possible de fonctionnaires et assurer la continuité des services aux citoyens.

### Stratégie de la technologie au service du citoyen

Le projet de rehaussement de TRAFIQ[11] s'inscrit dans le cadre de cette stratégie. Effectivement, il a apporté des améliorations au système de gestion des réclamations d'aide financière permettant ainsi de réduire le coût et les délais des traitements des dossiers.

De plus, la réalisation du projet Registre des interventions en sécurité civile (RISC)[12] a permis de doter les intervenants d'un outil efficace de gestion des informations lors des sinistres permettant de réduire la vulnérabilité des citoyens québécois face aux risques en favorisant la prévention, la préparation et l'intervention.

### Stratégie de la technologie au service de la prévention

Le projet RISC, cité précédemment, s'inscrit aussi dans cette troisième stratégie. Effectivement, en apportant un soutien à la prise de décision rapide et en permettant une diffusion en temps réel de l'information aux partenaires en sécurité civile, cette solution favorise la prévention.

Le projet RISC s'est terminé en février 2021, légèrement en avance par rapport à l'échéance établie et avec un coût moindre comparativement au coût initialement prévu.

Également, dans le cadre de cette même stratégie, des travaux de planification du programme Horizon[13] se sont continués en 2020-2021. Horizon vise à remplacer et à moderniser le principal système de mission des services correctionnels ainsi que plusieurs systèmes périphériques à vocation unique.

9. Activité en cours.
10. Projet en phase réalisation-exécution.
11. Projet en phase réalisation-exécution.
12. Projet terminé.
13. Projet en phase réalisation-planification.

## Stratégie de la technologie au service de la prise de décision

Dans le cadre de cette stratégie, le projet de système d'outils informatisés d'évaluation et de suivi (SOIES)[14] a été redémarré pendant l'exercice 2020-2021 et des travaux d'architecture sont en cours. Ce projet consiste à mettre en place un système informatique convivial pour les utilisateurs tout en respectant les nouvelles façons de faire relatives au processus d'évaluation et aux modalités de suivi des personnes contrevenantes dans la communauté.

### Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2020-2021 pour le portefeuille Sécurité publique[15]

| Type d'intervention | Investissements (000 $) | Dépenses (000 $) |
|---|---|---|
| Projets[1] | 8 187 | 4 545 |
| Activités[2] | 3 500 | 16 808 |
| **Total** | **11 687** | **21 353** |

1. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03).
2. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la loi.

### Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2020-2021 pour le ministère seulement

| Type d'intervention | Investissements (000 $) | Dépenses (000 $) |
|---|---|---|
| Projets[1] | 6 848 | 4 013 |
| Activités[2] | 3 060 | 15 942 |
| **Total** | **9 908** | **19 955** |

1. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03).
2. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la loi.

14. Projet en phase réalisation-exécution.
15. Le portefeuille Sécurité publique inclut le ministère, la Sûreté du Québec et les organismes budgétaires relevant de la ministre de la Sécurité publique. Les données présentées excluent toutefois celles de la Sûreté du Québec et du SCN.

# 4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

# 4.1. Gestion et contrôle des effectifs

## Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021

**Ministère excluant le Secrétariat à la Capitale-Nationale[1]**

| Catégorie | Heures travaillées [1] | Heures supplémentaires [2] | Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2] | Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3 |
|---|---|---|---|---|
| 1. Personnel d'encadrement | 951 217 | 48 516 | 999 733 | 547 |
| 2. Personnel professionnel | 1 941 963 | 16 788 | 1 958 751 | 1 073 |
| 3. Personnel infirmier | – | – | – | – |
| 4. Personnel enseignant | – | – | – | – |
| 5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés | 1 101 320 | 9 854 | 1 111 174 | 608 |
| 6. Agents de la paix | 6 154 083 | 504 674 | 6 658 757 | 3 646 |
| 7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service | 509 322 | 8 449 | 517 771 | 284 |
| **Total 2020-2021** | **10 657 905** | **588 281** | **11 246 186** | **6 158** |
| Total 2019-2020 | 10 766 104 | 646 124 | 11 412 228 | 6 249 |

1. Ces chiffres ont été arrondis à l'unité par souci de cohérence.

Le niveau d'effectifs fixé par le Conseil du trésor a été respecté pour l'année 2020-2021.

**Ministère incluant le Secrétariat à la Capitale-Nationale[1]**

| Catégorie | Heures travaillées [1] | Heures supplémentaires [2] | Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2] | Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3 |
|---|---|---|---|---|
| 1. Personnel d'encadrement | 954 752 | 48 519 | 1 003 271 | 549 |
| 2. Personnel professionnel | 1 953 696 | 16 789 | 1 970 485 | 1 079 |
| 3. Personnel infirmier | – | – | – | – |
| 4. Personnel enseignant | – | – | – | – |
| 5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés | 1 110 837 | 9 855 | 1 120 692 | 613 |
| 6. Agents de la paix | 6 154 083 | 504 674 | 6 658 757 | 3 646 |
| 7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service | 509 322 | 8 449 | 517 771 | 284 |
| **Total 2020-2021** | **10 682 690** | **588 286** | **11 270 976** | **6 172** |
| Total 2019-2020 | 10 790 201 | 646 124 | 11 436 325 | 6 262 |

1. Ces chiffres ont été arrondis à l'unité par souci de cohérence.

**Secrétariat à la Capitale-Nationale[1]**

| Catégorie | Heures travaillées [1] | Heures supplémentaires [2] | Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2] | Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3 |
|---|---|---|---|---|
| 1. Personnel d'encadrement | 3 535 | 3 | 3 538 | 2 |
| 2. Personnel professionnel | 11 733 | 1 | 11 734 | 6 |
| 3. Personnel infirmier | – | – | – | – |
| 4. Personnel enseignant | – | – | – | – |
| 5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés | 9 517 | 1 | 9 518 | 5 |
| 6. Agents de la paix | – | – | – | – |
| 7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service | – | – | – | – |
| **Total 2020-2021** | **24 785** | **5** | **24 790** | **14** |
| Total 2019-2020 | 24 097 | – | 24 097 | 13 |

1. Ces chiffres ont été arrondis à l'unité par souci de cohérence.

## Contrats de service

Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Au cours de l'année 2020-2021, le SCN n'a pas conclu de contrats de service de plus de 25 000 $.

**Contrats de service comportant une dépense de 25 000 $ et plus, conclus entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021**

| | Nombre | Valeur (000 $) |
|---|---|---|
| Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non) | 8 | 397 |
| Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique | 92 | 15 093 |
| Total des contrats de service | 100 | 15 490 |

# 4.2. Développement durable

## Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2020-2021

Pour l'année 2020-2021, 69,2 % des cibles liées aux actions du Plan d'action de développement durable 2020-2021 sont atteintes. Il s'agit d'une amélioration par rapport à l'année 2019-2020, alors que 60,0 % des cibles avaient été atteintes.

**Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique**

| Actions | Indicateurs | Cibles 2020-2021 | Résultats 2020-2021 | Atteinte de la cible |
|---|---|---|---|---|
| **ACTION 3** Mettre en œuvre une démarche zéro déchet, zéro gaspillage | Proportion des établissements ayant mis en œuvre leur démarche de gestion des matières résiduelles | 70 % | 88 % | Atteinte |
| **ACTION 4** Réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par les déplacements dans le cadre du travail | Quantité de gaz à effet de serre émise par le parc de véhicules (tonne équivalent $CO_2$) | Réduction de 9 % par rapport à l'année 2009-2010[1] | 1420 t d'équivalent $CO_2$, soit une réduction de 48,9 % par rapport à l'année de référence | Atteinte |
| **ACTION 5** Encourager le développement, l'utilisation et la gestion écoresponsables des technologies de l'information | Pourcentage de diminution des imprimantes à la disposition des employés | Diminution de 35 % | Aucune diminution des imprimantes enregistrée en raison de la continuité des contrats (5 ans) de location des imprimantes auprès des fournisseurs | Non atteinte |
| **ACTION 6** Renforcer les acquisitions écoresponsables | Proportion des appels d'offres comportant des stipulations sur l'environnement ou le développement durable | 5 % | 57 % | Atteinte |
| **ACTION 7** Renforcer les acquisitions écoresponsables | Proportion de biens et de services écoresponsables acquis | 28 % | 49 % | Atteinte |

1. En 2009-2010, la quantité de GES produite était de 2 777 t eq$CO_2$.

**Objectif gouvernemental 1.2 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics**

| Actions | Indicateurs | Cibles 2020-2021 | Résultats 2020-2021 | Atteinte de la cible |
|---|---|---|---|---|
| **ACTION 1**<br>Assurer la prise en compte des principes de développement durable | Proportion des exercices de prise en compte des principes de développement durable effectués | 80 % | 25 % des actions structurantes finalisées en 2020-2021 | Non atteinte |

**Objectif gouvernemental 1.4 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics**

| Actions | Indicateurs | Cibles 2020-2021 | Résultats 2020-2021 | Atteinte de la cible |
|---|---|---|---|---|
| **ACTION 2**<br>Sensibiliser et former les employés au développement durable | Proportion du personnel qui possède des connaissances sur le développement durable | 50 % | 63 % | Atteinte |

**Objectif gouvernemental 1.5 : Renforcer l'accès à la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial**

| Actions | Indicateurs | Cibles 2020-2021 | Résultats 2020-2021 | Atteinte de la cible |
|---|---|---|---|---|
| **ACTION 10**<br>Contribuer à la dimension culturelle dans les établissements de détention | Proportion des établissements de détention offrant une activité culturelle à « valeur ajoutée » | Augmentation de 6 %<br>(5/18 ED) | 11 établissements de détention (augmentation de 33 % par rapport à la cible fixée) | Atteinte |

**Objectif gouvernemental 4.2 : Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités**

| Actions | Indicateurs | Cibles 2020-2021 | Résultats 2020-2021 | Atteinte de la cible |
|---|---|---|---|---|
| **ACTION 12**<br>Encourager les initiatives de partenariat pour favoriser la réinsertion sociale des personnes contrevenantes | Proportion des réseaux ayant conclu de nouveaux partenariats | 100 % des réseaux | 66 % (2/3) des réseaux correctionnels ont conclu de nouvelles ententes de partenariat. | Non atteinte |

**Objectif gouvernemental 5.2 : Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires**

| Actions | Indicateurs | Cibles 2020-2021 | Résultats 2020-2021 | Atteinte de la cible |
|---|---|---|---|---|
| **ACTION 9**<br>Améliorer les services de prévention, de soutien et de protection offerts aux jeunes à l'aide du programme Prévention Jeunesse | Proportion des projets dont la réalisation des activités est conforme à la planification prévue au moment de l'obtention de l'aide financière | 75 % des projets | 25 %<br>Neuf des douze projets financés ont dû modifier leur plan d'action afin de respecter les consignes sanitaires liées à la pandémie. | Non atteinte |
| **ACTION 11**<br>Soutenir l'équité sociale par la lutte contre la récidive criminelle | Taux de récidive des personnes contrevenantes | Diminution de 0,3 % | 33,1 % | Atteinte |

**Objectif gouvernemental 6.4 : Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels**

| Actions | Indicateurs | Cibles 2020-2021 | Résultats 2020-2021 | Atteinte de la cible |
|---|---|---|---|---|
| **ACTION 8**<br>Accroître la résilience de la société québécoise aux sinistres et favoriser l'adaptation aux changements climatiques en soutenant le milieu municipal dans sa planification de la sécurité civile | Pourcentage des municipalités qui déclarent connaître les outils en matière de sécurité civile et de sécurité incendie à leur disposition | 65 %<br>(cible initiale 40 %) | 72 % | Atteinte |
| | Nombre de nouveaux documents sur la prise en compte des risques en aménagement du territoire publiés d'ici le 31 mars 2021 | Deux nouveaux documents | Quatre nouveaux documents | Atteinte |

# 4.3. Occupation et vitalité des territoires

Le Plan d'action 2020-2022 en matière d'occupation et de vitalité des territoires a comme objectif de soutenir les différentes régions du Québec. Il prévoit des actions concrètes agissant sur leurs priorités régionales et alignées sur les préoccupations du ministère. Il s'agit plus particulièrement des priorités liées à la qualité du milieu de vie et au bien-être, de celles relatives à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et de celles touchant le développement de la main-d'œuvre et la formation des personnes, les relations avec les Premières Nations et les Inuits ou encore la résilience des communautés et la lutte contre les changements climatiques. Ainsi, la prochaine section présente l'état de réalisation, au terme de l'année 2020-2021, des actions prévues dans ce plan d'action.

**Abitibi-Témiscamingue : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales**

| Action/Réponse | État de réalisation |
|---|---|
| Accentuer le soutien aux victimes d'actes criminels par la référence policière au CAVAC et en offrant différents services spécialisés. | En cours |
| Constituer et tenir à jour une liste de toutes les instances de concertation nationales, régionales et locales visant les Autochtones, auxquelles la Sûreté participe. | Réalisée |
| Maintenir des liens étroits avec la nation algonquine par l'entremise des deux agents de liaison de la Sûreté, basés à Rouyn-Noranda et à Val-d'Or. | Réalisée |
| Offrir aux personnes incarcérées des Premières Nations et inuites des services adaptés qui favorisent leur réinsertion sociale. | En cours |
| Offrir aux personnes incarcérées des Premières Nations et inuites des programmes spécifiques liés à la formation ou à l'emploi. | En cours |
| Offrir des journées d'immersion dans les communautés environnantes au personnel nouvellement affecté dans la région. | En cours |
| Reconduire le projet RABASKA de gestion des risques d'homicide conjugal et/ou familial en Abitibi-Témiscamingue et voir à son déploiement dans les MRC de la région pour la prochaine année. | Réalisée |
| Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans les communautés autochtones admissibles. | Réalisée |
| Soutenir la capacité d'intervention des milieux dans certaines situations problématiques menaçant la sécurité des jeunes, notamment par l'intermédiaire du programme de financement Prévention Jeunesse 2019-2022. | En cours |

**Bas-Saint-Laurent : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales**

| Action/Réponse | État de réalisation |
|---|---|
| Actualiser le programme de parrainage afin qu'il rejoigne un plus grand nombre d'acteurs clés des communautés de manière à mieux tenir compte des besoins de la population desservie. | Réalisée |
| Apporter un soutien technique et financier aux municipalités côtières pour la concrétisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou de prévention sur leur territoire afin de contrer les effets de l'érosion côtière. | En cours |
| Assurer le déploiement du programme de parrainage renouvelé afin de développer une relation de proximité avec les acteurs clés des communautés. | Réalisée |
| Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité. | En cours |

**Chaudière-Appalaches : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales**

| Action/Réponse | État de réalisation |
|---|---|
| Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité. | En cours |

**Centre-du-Québec : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales**

| Action/Réponse | État de réalisation |
|---|---|
| Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité. | En cours |

**Côte-Nord : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales**

| Action/Réponse | État de réalisation |
|---|---|
| Apporter un soutien technique et financier aux municipalités côtières pour la concrétisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou de prévention sur leur territoire afin de contrer les effets de l'érosion côtière. | En cours |
| Maintenir des liens étroits avec les communautés innues et naskapies de la Côte-Nord par l'entremise des deux agents de liaison de la Sûreté basés à Baie-Comeau et Sept-Îles. | Réalisée |
| Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés. | Non amorcée |
| Promouvoir les emplois offerts par le ministère de la Sécurité publique dans la région de la Côte-Nord auprès des organismes d'aide à l'emploi et des établissements d'enseignement. | En suspens |

**Capitale-Nationale : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales**

| Action/Réponse | État de réalisation |
|---|---|
| Appuyer la création de nouvelles infrastructures touristiques. | En cours |
| Mandater le sous-comité économique de la Conférence régionale administrative (CAR) de la région de la Capitale-Nationale pour accompagner ce développement, mobiliser les ressources et assurer les maillages. | En cours |
| Offrir aux personnes incarcérées un événement lié à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés. | Non amorcée |
| Participer à la mise en œuvre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022. | En cours |
| Participer aux rencontres du comité directeur de l'entente. | En cours |
| Soutenir financièrement l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale. | En cours |

**Estrie : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales**

| Action/Réponse | État de réalisation |
|---|---|
| Évaluer la possibilité de créer d'ici 2022 un service concernant la formation et l'employabilité des personnes incarcérées afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés. | Non amorcée |
| Offrir à l'ensemble des personnes incarcérées les informations nécessaires à l'obtention d'une aide financière de dernier recours (AFDR). | Réalisée |
| Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité. | En cours |

**Gaspésie : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales**

| Action/Réponse | État de réalisation |
|---|---|
| Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité. | En cours |
| Offrir à l'ensemble des personnes incarcérées les informations nécessaires à l'obtention d'une aide financière de dernier recours (AFDR). | En cours |
| Mise en place du comité mixte d'analyse des projets de recherche pour l'Établissement de détention de Percé. | En cours |

**Îles-de-la-Madeleine : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales**

| Action/Réponse | État de réalisation |
|---|---|
| Apporter un soutien technique et financier aux municipalités côtières pour la concrétisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou de prévention sur leur territoire afin de contrer les effets de l'érosion côtière. | En cours |
| Poursuivre les embauches prévues et l'aménagement du bureau permanent reliés à la mise en place du CEGRIM. | En cours |
| Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité. | Réalisée |

**Lanaudière : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales**

| Action/Réponse | État de réalisation |
|---|---|
| Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité. | En cours |

**Laurentides : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales**

| Action/Réponse | État de réalisation |
|---|---|
| Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés. | En suspens |
| Procéder à la création d'une nouvelle direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie dédiée aux régions des Laurentides et de Lanaudière. | Réalisée |
| Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité. | En cours |

**Laval : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales**

| Action/Réponse | État de réalisation |
|---|---|
| Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés. | En cours |

**Mauricie : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales**

| Action/Réponse | État de réalisation |
|---|---|
| Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité. | En cours |
| Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés. | En suspens |

**Montérégie : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales**

| Action/Réponse | État de réalisation |
|---|---|
| Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité. | En cours |
| Offrir aux personnes incarcérées des programmes et des services liés à la formation et à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés. | En suspens |

**Montréal : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales**

| Action/Réponse | État de réalisation |
|---|---|
| Fournir à la clientèle cible, c'est-à-dire les personnes incarcérées susceptibles de se trouver en situation financière précaire ou en itinérance, plusieurs moyens d'information pour l'obtention d'une aide financière de dernier recours (AFDR) dans l'objectif de contrer la pauvreté. | En cours |
| Offrir aux personnes incarcérées des Premières Nations et inuites des services adaptés qui favorisent leur réinsertion sociale. | En cours |

**Nord-du-Québec : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales**

| Action/Réponse | État de réalisation |
|---|---|
| Construction d'un quartier cellulaire à Puvirnituq. | En cours |
| Soutenir l'Administration régionale Kativik dans la définition de risques, dans la préparation de la réponse aux sinistres ainsi que dans la réalisation de protocoles d'intervention au nord du 55e parallèle. | En cours |
| Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans les communautés autochtones admissibles. | Réalisée |

**Outaouais : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales**

| Action/Réponse | État de réalisation |
|---|---|
| Accroître le degré de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu. | Non amorcée |

**Saguenay–Lac-Saint-Jean : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales**

| Action/Réponse | État de réalisation |
|---|---|
| Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans les communautés autochtones admissibles. | Réalisée |
| Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité. | En cours |

**Actions ou réponses en lien avec les objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation**

| Action/Réponse | État de réalisation |
|---|---|
| Apporter un soutien technique et financier aux municipalités côtières pour la concrétisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou de prévention sur leur territoire afin de contrer les effets des catastrophes. | En cours |
| Augmentation de l'effectif des directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie. | Réalisée |
| Déléguer la gestion totale ou partielle du programme d'aide financière et de rétablissement aux municipalités qui le souhaitent. | Abandonnée |

Concernant ces résultats, il est à noter qu'à la suite du sinistre du printemps 2019, des municipalités avaient montré leur intérêt à assurer une gestion partielle du programme d'aide financière et de rétablissement. Deux municipalités, soit Lachute et Laval, ont accepté d'effectuer la production des constats de dommages à la suite du sinistre. Toutefois, en raison de l'urgence sanitaire qui a été décrétée, les démarches afin de poursuivre ces délégations ont été mises de côté. L'action « Déléguer la gestion totale ou partielle du programme d'aide financière et de rétablissement aux municipalités qui le souhaitent » n'a donc pas été réalisée.

# Indicateur d'occupation et de vitalité des territoires

**Évolution du taux d'infraction annuel au *Code criminel***

| Organisation publique | Indicateur d'occupation et de vitalité des territoires |
|---|---|
| Ministère de la Sécurité publique | Une diminution de 7,49 %[16] |

**Synthèse des actions en réponse aux priorités régionales**

| Région | Nombre d'actions | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Non amorcées | Amorcées | En cours | En suspens | Réalisées | Abandonnées | Nouvelles | Modifiées | Total |
| Abitibi-Témiscamingue | – | – | 5 | – | 4 | – | – | – | 9 |
| Bas-Saint-Laurent | – | – | 2 | – | 2 | – | – | – | 4 |
| Chaudière-Appalaches | – | – | 1 | – | – | – | – | – | 1 |
| Centre-du-Québec | – | – | 1 | – | – | – | – | – | 1 |
| Côte-Nord | 1 | – | 1 | 1 | 1 | – | – | – | 4 |
| Capitale-Nationale | 1 | – | 5 | – | – | – | – | – | 6 |
| Estrie | 1 | – | 1 | – | 1 | – | – | – | 3 |
| Gaspésie | – | – | 3 | – | – | – | – | – | 3 |
| Îles-de-la-Madeleine | – | – | 2 | – | 1 | – | – | – | 3 |
| Lanaudière | – | – | 1 | – | – | – | – | – | 1 |
| Laurentides | – | – | 1 | 1 | 1 | – | – | – | 3 |
| Laval | – | – | 1 | – | – | – | – | – | 1 |
| Mauricie | – | – | 1 | 1 | – | – | – | – | 2 |
| Montréal | – | – | 2 | – | – | – | – | – | 2 |
| Montérégie | – | – | 1 | 1 | – | – | – | – | 2 |
| Nord-du-Québec | – | – | 2 | – | 1 | – | – | – | 3 |
| Outaouais | 1 | – | – | – | – | – | – | – | 1 |
| Saguenay–Lac-Saint-Jean | – | – | 1 | – | 1 | – | – | – | 2 |

16. Le calcul de l'évolution du taux d'infraction annuel au *Code criminel* s'est fait à partir de la donnée actualisée de 2019, soit 3132,6, par rapport au taux de 2020, soit 2898,0. Il est à noter que le taux de criminalité 2020 est provisoire et sera actualisé lors du traitement des statistiques 2021.

## 4.4. Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

**Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics**

Aucune divulgation d'actes répréhensibles n'a été reçue par le responsable du suivi des divulgations au cours de l'année 2020-2021.

## 4.5. Accès à l'égalité en emploi[17]

### Données globales

**Effectif régulier au 31 mars 2021**

| Nombre de personnes occupant un poste régulier |
|---|
| 5 730 |

**Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2020-2021**

| Régulier | Occasionnel | Étudiant | Stagiaire |
|---|---|---|---|
| 202 | 421 | 51 | 10 |

### Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

**Embauche des membres de groupes cibles en 2020-2021**

| Statut d'emploi | Nombre total de personnes embauchées 2020-2021 | Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés | Nombre d'anglophones embauchés | Nombre d'Autochtones embauchés | Nombre de personnes handicapées embauchées | Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible[1] | Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Régulier | 202 | 19 | 4 | 5 | 0 | 27 | 13,4 |
| Occasionnel | 421 | 29 | 6 | 6 | 0 | 40 | 9,5 |
| Étudiant | 51 | 2 | 1 | 0 | 0 | 3 | 5,9 |
| Stagiaire | 10 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | – |

1. Certaines personnes embauchées peuvent appartenir à plus d'un groupe cible.

17. Les données de cette section incluent, le cas échéant, celles relatives au SCN.

**Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi**

| Statut d'emploi | 2020-2021 | 2019-2020 | 2018-2019 |
|---|---|---|---|
| Régulier (%) | 13,4 | 13,5 | 11,8 |
| Occasionnel (%) | 9,5 | 13,5 | 8,3 |
| Étudiant (%) | 5,9 | 6,8 | 12,1 |
| Stagiaire (%) | – | 10,0 | 5,3 |

**Rappel de l'objectif d'embauche**

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des MVE, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées, afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

**Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des MVE) au sein de l'effectif régulier – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

| Groupe cible | Nombre au 31 mars 2021 | Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%) | Nombre au 31 mars 2020 | Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020 (%) | Nombre au 31 mars 2019 | Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2019 (%) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Anglophones | 55 | 1,0 | 55 | 1,0 | 50 | 1,0 |
| Autochtones | 50 | 0,9 | 48 | 0,9 | 35 | 0,7[18] |
| Personnes handicapées | 31 | 0,6 | 31 | 0,6 | 25 | 0,5 |

**Rappel de la cible de représentativité**

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

18. Cette donnée était erronée dans le rapport annuel de gestion 2019-2020; au lieu de 0,5 %, on aurait dû y lire 0,7 %.

**Évolution de la présence des membres des MVE au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

| Groupe cible par regroupement de régions | Nombre au 31 mars 2021 | Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (%) | Nombre au 31 mars 2020 | Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 (%) | Nombre au 31 mars 2019 | Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2019 (%) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| MVE Montréal/Laval | 473 | 24,2 | 487 | 24,6 | 477 | 23,3 |
| MVE Outaouais/ Montérégie | 34 | 5,9 | 30 | 5,2 | 32 | 5,6 |
| MVE Estrie/ Lanaudière/ Laurentides | 25 | 4,2 | 28 | 4,3 | 22 | 3,5 |
| MVE Capitale-Nationale | 80 | 5,7 | 79 | 5,7 | 60 | 4,5 |
| MVE Autres régions | 31 | 2,6 | 28 | 2,4 | 25 | 2,2 |

**Rappel des cibles de représentativité**

Pour les membres des MVE, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal/Laval : 41 %
- Outaouais/Montérégie : 17 %
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

**Présence des membres des MVE au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2021**

| Groupe cible | Personnel d'encadrement (nombre) | Personnel d'encadrement (%) |
|---|---|---|
| Minorités visibles et ethniques | 32 | 6,64 |

**Rappel de la cible de représentativité**

Pour les membres des MVE, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Le Ministère a adopté, en mars 2021, un plan d'action à l'égard des minorités visibles et ethniques (MVE) visant notamment à permettre l'atteinte des cibles de représentativité et d'embauche. Il se décline en trois grands axes :

1- Effectuer une vigie des bonnes pratiques en matière de diversité et d'inclusion

2- Sensibiliser les gestionnaires aux mesures et programmes existants en matière de diversité et d'inclusion

3- Optimiser le processus d'attraction, de sélection et d'intégration des candidats MVE

# Femmes

**Taux d'embauche des femmes en 2020-2021 par statut d'emploi**

| | Régulier | Occasionnel | Étudiant | Stagiaire | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Nombre total de personnes embauchées | 202 | 421 | 51 | 10 | 684 |
| Nombre de femmes embauchées | 108 | 233 | 40 | 5 | 386 |
| Taux d'embauche des femmes (%) | 53,5 | 55,3 | 78,4 | 50,0 | 56,4 |

**Pour le tableau suivant,** il est à noter que le personnel professionnel inclut les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

**Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2021**

| Groupe cible | Personnel d'encadrement | Personnel professionnel | Personnel technicien | Personnel de bureau | Agentes et agents de la paix | Personnel ouvrier | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes) | 491 | 1 022 | 234 | 294 | 3 098 | 141 | 5 280 |
| Nombre total de femmes | 216 | 712 | 173 | 232 | 1 237 | 43 | 2 613 |
| Taux de représentativité des femmes (%) | 44,0 | 69,7 | 73,9 | 78,9 | 39,9 | 30,5 | 49,5 |

# Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

## Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

**Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec en lien avec le PDEIPH**

| Automne 2020 (cohorte 2021) | Automne 2019 (cohorte 2020) | Automne 2018 (cohorte 2019) |
|---|---|---|
| 0 | 4 | 1 |

**Nombre de nouveaux participants et participantes au PDEIPH accueillis du 1er avril au 31 mars**

| 2020-2021 | 2019-2020 | 2018-2019 |
|---|---|---|
| 1 | 0 | 0 |

## Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles[19]

**Autres mesures ou actions en 2020-2021 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)**

| Mesure ou action | Groupe cible | Nombre de personnes visées |
|---|---|---|
| Développement du plan d'action ministériel à l'égard des MVE | MVE, personnes handicapées, Autochtones et anglophones, tous les gestionnaires cadres 1 à 6 | 976 |
| Publication dans l'intranet concernant la Semaine québécoise des personnes handicapées 2020 | Tous les employés | 5 742 |
| Publication dans l'intranet concernant la Journée internationale des personnes handicapées | Tous les employés | 5 742 |
| Communiqué pour promouvoir le nouvel espace sur la gestion de la diversité et l'inclusion dans le portail RH | Tous les gestionnaires cadres 1 à 6 | 173 |

19. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

# 4.6. Allégement réglementaire et administratif

## Allégement réglementaire

### Révision des normes législatives et réglementaires et établissement de nouvelles normes

Le ministère poursuivra, au cours de l'exercice financier 2021-2022, ses travaux de révision des normes touchant les entreprises. Aucune révision de normes n'a été effectuée en 2020-2021.

### Analyses d'impact réglementaire produites

En 2020-2021, le ministère n'a pas réalisé d'analyse d'impact réglementaire puisqu'aucune modification de loi ou de règlement le concernant n'est venue modifier les activités des entreprises.

## Allégement administratif

Il existe une prestation électronique de services pour les entreprises commerçantes d'armes à feu dans le cadre du Service d'immatriculation des armes à feu. En mars 2021, l'accessibilité et l'impression du tableau sommaire des armes à feu inscrites au Fichier d'immatriculation des armes à feu ont été améliorées, et ce, afin de rendre l'expérience utilisateur plus conviviale.

# 4.7. Accès aux documents et protection des renseignements personnels[20]

**Nombre total de demandes reçues**

| | |
|---|---|
| **Nombre total de demandes reçues** | 676 demandes en 2020-2021 |

**Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais**

| Délai de traitement | Demandes d'accès à des documents administratifs | Demandes d'accès à des renseignements personnels | Rectification |
|---|---|---|---|
| 0 à 20 jours | 23 | 82 | 0 |
| 21 à 30 jours | 17 | 48 | 0 |
| 31 jours et plus (le cas échéant) | 133 | 284 | 0 |
| Total | **173** | **414** | **0** |

**Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues**

| Décision rendue | Demandes d'accès à des documents administratifs | Demandes d'accès à des renseignements personnels | Rectifications | Dispositions de la Loi invoquées ↓ |
|---|---|---|---|---|
| Acceptée (entièrement) | 56 | 49 | 0 | s. o. |
| Partiellement acceptée | 60 | 329 | 0 | 1-9-13-14-15-28-29-31-32-34-37-39-47-48-53-54-57-59-87-88-95 |
| Refusée (entièrement) | 16 | 11 | 0 | 1-9-14-20-22-28-29-31-32-33-34-37-47-48-53-54-59-87-88-94-101-137 |
| Autres | 45 | 49 | 0 | 1-15-47-83 |

**Mesures d'accommodement et avis de révision**

| | |
|---|---|
| Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable | 0 |
| Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information | 32 demandes de révision |

20. Les données présentées dans cette section incluent celles relatives au SCN.

**Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels**

Le Comité ministériel sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels s'est réuni une fois en 2020-2021, soit le 11 mars 2021. Lors de cette rencontre, les membres ont évalué le projet de prestation électronique de services en lien avec l'indemnisation et l'aide financière aux sinistrés.

La pandémie de COVID-19 et le déploiement des effectifs en télétravail ont engendré certains retards dans le traitement des demandes d'accès à l'information au cours de 2020-2021.

Le processus de traitement des demandes a dû être repensé et transféré en mode entièrement numérique. Les mesures effectuées pour la période du 1er février au 31 mars 2021 montrent que le délai moyen de traitement des demandes est revenu sous la barre des 30 jours.

## 4.8. Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

**Comité permanent et mandataire**

| Question | Réponse |
|---|---|
| Avez-vous un ou une mandataire ? | Oui<br>(jusqu'au départ de la directrice des communications en octobre 2020) |
| Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ? | Cinquante ou plus |
| Avez-vous un comité permanent ? | Oui |
| Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?<br>Si oui, donnez le nombre de ces rencontres : s. o. | Non |
| Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ?<br>Si oui, expliquez lesquelles : s. o. | Non |

**Statut de la politique linguistique institutionnelle**

| Question | Réponse |
|---|---|
| Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ?<br><br>Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : Le 2 octobre 2018 | Oui |
| Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ?<br><br>Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française : s. o. | Non |

**Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle**

| Question | Réponse |
|---|---|
| Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ?<br><br>Si oui, expliquez lesquelles : L'implantation de la plus récente politique linguistique ministérielle s'est faite dès son approbation. Elle a été lancée par sept capsules d'information publiées dans l'intranet du ministère, notamment sur les nouveautés qu'elle comporte, et ce, afin que l'ensemble du personnel s'approprie et mette en application la politique. De plus, l'aide-mandataire de la *Charte de la langue française* et de la politique linguistique gouvernementale a répondu aux questions ponctuelles du personnel quant à l'application de cette politique. | Non |
| Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application ? | Diffusion d'une manchette intranet sur le rôle et les responsabilités du comité permanent et sur sa nouvelle composition.<br>Diffusion d'une nouvelle intranet sur le rôle exemplaire et moteur de l'Administration, plus particulièrement le ministère de la Sécurité publique. |

# 4.9. Égalité entre les femmes et les hommes

Le Secrétariat à la condition féminine lançait, en juin 2017, sa Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021. Dans le cadre de cette stratégie, le ministère a pris l'engagement de réaliser des actions structurantes visant à comprendre les enjeux relatifs à la présence de femmes et d'hommes dans les SSI. Il s'agit notamment de documenter les obstacles à l'accès et au maintien des femmes en emploi. Les connaissances sur l'effectif hommes-femmes en emploi incendie se sont améliorées au cours des dernières années par la réalisation d'un recensement sur l'effectif, en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec. Cette connaissance permettra d'envisager des actions en vue d'accroître la représentation des femmes dans ce milieu, par exemple par la sensibilisation ou l'accompagnement en emploi.

Les premières données préliminaires sur la place des femmes dans les services incendie par statut d'emploi ont été présentées au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie en 2019-2020. Des données sur la situation des effectifs des SSI seront notamment incluses dans le rapport statistique sur la sécurité incendie (couvrant les années 2016, 2017 et 2018) en cours de production. La publication de ce rapport est prévue plus tard en 2021. Ce portrait, intitulé *Diversité en sécurité incendie au Québec*, sera présenté au comité mixte à sa prochaine réunion en 2021 pour alimenter ses travaux et réflexions, ce qui complétera la mise en œuvre de cette action.

Toujours en lien avec les questions d'égalité, le ministère a, encore cette année, répondu à l'invitation des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en s'engageant, à l'automne 2020, à participer à la 25e édition du concours *Chapeau, les filles !*. Un prix d'une valeur de 2 000 $ a été remis, en juin 2021, à une lauréate inscrite à un programme de formation menant à l'exercice d'un métier en sécurité incendie ou en prévention incendie.

En matière d'égalité hommes-femmes, le ministère a par ailleurs persisté dans ses actions visant la prévention et la lutte contre deux problématiques qui touchent particulièrement les femmes, à savoir l'exploitation sexuelle et la violence conjugale. Ainsi, le ministère a poursuivi la mise en œuvre des engagements qu'il a pris dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 et du Plan d'action gouvernemental 2018-2023 en matière de violence conjugale. De plus, le ministère a pris cinq engagements supplémentaires dans le cadre du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025 qui a été lancé en décembre 2020.

Ensuite, en réponse à la situation sanitaire de la COVID-19, le ministère a versé une aide d'urgence cumulant 2 M$ en 2020-2021 aux organismes communautaires dont les activités viennent en appui à sa mission. Les 45 organismes bénéficiaires de ce financement supplémentaire offrent des services aux personnes vulnérables, dont les femmes itinérantes et les victimes d'exploitation sexuelle. Au vu des données probantes portant sur l'impact plus grand de la COVID-19 sur la qualité de vie et la santé des femmes au Québec en comparaison avec la situation des hommes (Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) et Observatoire québécois des inégalités (OQI), novembre 2020), on peut penser que ce financement supplémentaire a participé à la réduction des inégalités existantes entre les hommes et les femmes en lien avec la pandémie.

# 4.10. Politique de financement des services publics

## Pour les biens et services actuellement tarifés :

Deux secteurs du ministère facturent des biens et des services à l'externe :

- En vertu d'ententes, la DGSC facture les services d'hébergement offerts pour la population carcérale lui étant confiée par le gouvernement fédéral. Les tarifs sont établis en vertu de ces ententes avec les services correctionnels. Ils ont été fixés en fonction des coûts et sont indexés le 1er avril de chaque année selon la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre précédant le début de l'année financière concernée.
- Le LSJML, pour sa part, facture des produits et des services à une clientèle diversifiée composée notamment d'entreprises privées et de corps policiers. La fixation des tarifs, selon le produit ou le service rendu, s'appuie soit sur le coût de revient, soit sur les tarifs du secteur privé. Les tarifs sont révisés annuellement en tenant compte de ces deux méthodes.

**Revenus provenant de la facturation des biens et services**[21]

| | Revenus 2020-2021 (000 $) | Coûts 2020-2021 (000 $) | Financement 2020-2021 (%) | Revenus 2019-2020 (000 $) |
|---|---|---|---|---|
| Location de chambres et pension (population carcérale confiée par le gouvernement fédéral) | 4 176,6 | 5 815,9 | 71,8 | 3 444,8 |
| Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale | 170,3 | 170,3 | 100,0 | 246,5 |

## Pour les nouveaux biens et services :

Le ministère n'a aucun nouveau produit ou service qui a été ou aurait pu être tarifé en 2020-2021.

## Pour les biens et services qui pourraient être tarifés :

Le ministère n'a aucun nouveau produit ou service qui a été ou aurait pu être tarifé en 2020-2021.

## Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

Le ministère procède annuellement à la répartition, entre les directions générales et les organismes relevant de la ministre, des dépenses payées centralement dont, notamment, le coût du matériel informatique, de la téléphonie, les frais de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail et les loyers du siège social.

21. Ces données correspondent à des résultats préliminaires.

# 4.11. Le suivi des recommandations du Protecteur du citoyen

## Rapport spécial concernant les conditions de détention, l'administration de la justice et la prévention de la criminalité au Nunavik

Le rapport spécial concernant les conditions de détention, l'administration de la justice et la prévention de la criminalité au Nunavik a été déposé par le Protecteur du citoyen (PC) en 2016. Trente recommandations y sont formulées à l'intention du MSP et du MJQ afin d'améliorer les conditions de détention des personnes et la qualité des mesures de prévention de la criminalité au Nunavik.

Dans la dernière année, le MSP a poursuivi la mise en œuvre des recommandations du PC avec ses partenaires.

- Le MSP poursuit sa participation au Comité d'experts Ungaluk et au projet Saquijuq.
- Un pont aérien est présentement en place entre le Nunavik et Amos avec un avion de onze places tous les dimanches.
- La visiocomparution est présentement disponible pour des enquêtes de remise en liberté à Puvirnituq et Kuujjuaq. Les prévenus des villages nordiques de la baie d'Ungava sont amenés vers Kuujjuaq alors que les prévenus de la baie d'Hudson sont amenés à Puvirnituq.
- Suivant la décision du conseil d'administration du Centre de réinsertion communautaire Makitautik de fermer la ressource en raison d'un manque d'effectif et d'une rupture de communication entre le conseil d'administration et le MSP, des discussions sont en cours avec le Secrétariat aux affaires autochtones afin de convenir d'une nouvelle entente avec les autorités du Nunavik pour satisfaire les différentes parties concernées ou d'envisager la possibilité d'exiger, conformément aux ententes gouvernementales, que la propriété de l'immeuble et le solde de l'emprunt hypothécaire soient transférés à l'Administration régionale Kativik.

Toutefois, la pandémie de COVID-19 a retardé les projets de construction au Nunavik. La fermeture des chantiers à l'été 2020 a remis la fin de la construction du quartier cellulaire à Puvirnituq et l'aménagement de la cour extérieure à Kuujjuaq à une date ultérieure. La cour extérieure devrait être aménagée pour le printemps 2021 et le quartier cellulaire devrait être complété pour l'hiver 2022.

# 4.12. Cadre pour la prévention de sinistres et assistance financière aux sinistrés

Dans son rapport de vérification sur l'optimisation des ressources du 27 novembre 2013, le Vérificateur général du Québec a formulé seize recommandations à l'intention du ministère, dont celle « [d']améliorer la reddition de comptes qu'il fait dans son rapport annuel de gestion relativement à la sécurité civile, entre autres en donnant de l'information quant aux sommes versées pour la prévention des principaux risques naturels et pour l'aide aux sinistrés ». La présente section vise à répondre à cette recommandation.

## Les investissements dans la prévention de sinistres

Les tableaux suivants concernent les programmes d'aide financière à l'intention des sinistrés et le CPS.

**Nombre de dossiers relatifs aux mesures préventives dans le cadre des programmes d'aide financière aux sinistrés** [22]

| Mesures préventives en 2020-2021 | Particuliers | Locataires | Propriétaires d'immeubles locatifs | Entreprises | Municipalités | Organismes | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Mesures préventives temporaires | 103 | 7 | 3 | 1 | 3 | 0 | **117** |
| Mouvements de sol : stabilisation de talus | 1 | – | – | – | – | – | **1** |
| **Total** | **104** | **7** | **3** | **1** | **3** | **0** | **118** |

Source : Système TRAFIQ

Le 19 juin 2013, le Conseil des ministres a adopté le CPS 2013-2020 permettant de générer des investissements en appréciation, en traitement et en communication pour les risques liés à l'érosion et à la submersion côtières, aux inondations, aux glissements de terrain, aux tremblements de terre et pour ceux liés à une origine anthropique (risques industriels associés aux matières dangereuses), à certains aléas nordiques et aux feux de forêt.

Le 3 juillet 2018, le CPS a été prolongé jusqu'au 31 mars 2022 et de nouveaux paramètres ont été établis pour l'attribution d'une aide financière visant le traitement des risques de sinistres afin de diminuer le niveau de participation financière minimale des municipalités en fonction de leur capacité de payer et d'augmenter le soutien financier pour le déplacement d'une résidence principale, d'un bâtiment essentiel à l'exploitation d'une entreprise ou à titre d'allocation de départ.

22. Les dossiers présentés sont ceux dont la date du sinistre est comprise dans l'année financière, soit du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

**Sommes consenties en appréciation et en atténuation des risques pour 2020-2021 dans le cadre du CPS**

| Sujet des projets | Somme consentie en appréciation des risques ($) | Somme consentie en atténuation des risques ($) | Total ($) |
|---|---|---|---|
| Érosion et submersion côtières | 1 572 880 | 9 467 316 | 11 040 196 |
| Inondation | 1 929 435 | 2 920 511 | 4 849 946 |
| Glissement de terrain | 253 779 | 6 173 155 | 6 426 934 |
| Tremblement de terre | 94 200 | – | 94 200 |
| Risques anthropiques (risques industriels) | 48 895 | – | 48 895 |
| Feux de forêt | – | – | – |
| Inventaire des catastrophes naturelles | 282 494 | – | 282 494 |
| Acquisition de données géographiques | 900 000 | – | 900 000 |
| Communication des risques | 20 000 | | 20 000 |
| **Total** | **5 101 684** | **18 560 982** | **23 662 666** |

Le 28 mars 2017, le gouvernement du Québec a annoncé un financement additionnel de 45 M$ sur cinq ans afin de majorer le budget du CPS et de mieux soutenir les municipalités dans la mise en place de mesures d'atténuation des risques d'érosion et de submersion côtières, ainsi que pour les ressources humaines ayant le mandat d'accompagner le milieu municipal dans les projets à cet égard. Cette somme est répartie sur les années financières 2017-2018 à 2021-2022, à raison de 5 M$ la première année et de 10 M$ pour chacune des années suivantes. Pour l'année 2020-2021, le montant de 10 M$ a notamment permis le financement de plusieurs projets en cours de réalisation avec les municipalités de Sainte-Luce, de Pointe-aux-Outardes, de Sainte-Flavie, de L'Isle-aux-Coudres et des Îles-de-la-Madeleine.

De plus, le 1er mars 2018, le Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations – Vers une société québécoise plus résiliente aux catastrophes était dévoilé. La bonification du budget du CPS, de 20 M$ (5 M$ par année, pour quatre années à partir de 2018-2019), afin de soutenir la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques d'inondations fait partie des mesures de ce plan d'action. Pour l'année 2020-2021, le montant additionnel de 5 M$ a notamment permis d'investir dans des projets en cours de réalisation avec les municipalités de Coaticook, de Saint-Raymond et de Saint-Joseph-du-Lac et également permis de ratifier une nouvelle entente avec les villes de Mascouche et de Terrebonne.

Pour l'année financière 2020-2021, un montant total de 23,7 M$ a été investi par le biais du CPS, incluant les budgets additionnels annoncés précédemment ainsi que les sommes allouées pour la mesure 3.2 du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Une somme de 5,1 M$ a été investie en appréciation et en communication des risques afin d'approfondir les connaissances sur les risques de sinistres liés à l'érosion et à la submersion côtières, aux inondations, aux glissements de terrain, aux tremblements de terre et sur les risques industriels associés aux matières dangereuses. De plus, cette somme a servi à acquérir des données géographiques ainsi qu'à améliorer la communication concernant ces risques. En outre, sur le montant total investi par le CPS, la somme de 18,6 M$ a été allouée à des projets avec des municipalités pour des travaux de prévention ou d'atténuation des risques de sinistres liés à l'érosion et à la submersion côtières, aux inondations et aux glissements de terrain.

# Sommaire de l'assistance financière en soutien au rétablissement

Le tableau qui suit présente les sommes versées et le nombre de dossiers d'assistance financière pour les particuliers, les propriétaires d'immeubles locatifs, les entreprises ou les municipalités ou encore pour les organismes ayant porté assistance en situation de sinistre réel ou imminent.

**Assistance financière 2020-2021 – Sommes versées et nombre de dossiers en traitement au 31 mars 2021**

| | Particuliers | | Propriétaires d'immeubles locatifs | | Entreprises | | Municipalités | | Organismes | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | (000 $) | (N^bre) | (000 $) | (N^bre) | (000 $) | (N^bre) | (000 $) | (N^bre) | (000 $) | (N^bre) | (000 $) | (N^bre) |
| **1 – Sommes versées pour des événements survenus en 2020-2021[1]** | | | | | | | | | | | | |
| Pluies abondantes et inondations | 94,8 | 3 | – | – | – | 1 | – | 5 | 30,0 | – | **124,8** | **9** |
| Mouvements de sol | 28,8 | 5 | – | – | – | – | – | 1 | – | – | **28,8** | **6** |
| Autres événements | 51,4 | – | 317,5 | – | – | – | 521,5 | 1 | 10,4 | – | **900,8** | **1** |
| Bris de couvert de glace | – | – | – | – | – | – | 402,8 | 2 | – | – | **402,8** | **2** |
| Inondations printanières 2020 | 714,6 | 12 | – | 1 | 6,9 | – | 48,7 | 5 | – | – | **770,2** | **18** |
| Inondations printanières Décembre 2020 | 1 115,7 | 43 | 14,0 | 6 | – | 2 | – | 3 | – | – | **1 129,7** | **54** |
| Sous-total 1 | 2 005,3 | 63 | 331,5 | 7 | 6,9 | 3 | 973,0 | 17 | 40,4 | – | **3 357,1** | **90** |
| **2 – Sommes versées pour des événements survenus avant 2020-2021, mais toujours actifs[2]** | | | | | | | | | | | | |
| Pluies abondantes et inondations | 939,3 | 32 | – | – | 630,3 | 10 | 965,9 | 9 | 1 268,2 | 2 | **3 803,7** | **53** |
| Mouvements de sol | 1 581,9 | 10 | 238,9 | 1 | – | – | 105,9 | 2 | – | – | **1 926,7** | **13** |
| Autres événements | 4 693,8 | 12 | 42,1 | 4 | 181,6 | 3 | 1 083,0 | 19 | 520,3 | 1 | **6 520,8** | **39** |
| Inondations printanières 2017 | 6 177,7 | 30 | – | – | 1 857,9 | 12 | 1 025,3 | 13 | 197,5 | 1 | **9 258,4** | **56** |
| Inondations printanières 2019 | 51 508,3 | 106 | 28 870,6 | 54 | 4 563,6 | 40 | 7 981,5 | 63 | 3 293,4 | 2 | **96 217,4** | **265** |
| Sous-total 2 | 64 901,0 | 190 | 29 151,6 | 59 | 7 233,4 | 65 | 11 161,6 | 106 | 5 279,4 | 6 | **117 727,0** | **426** |
| **Total** | **66 906,3** | **253** | **29 483,1** | **66** | **7 240,3** | **68** | **12 134,6** | **123** | **5 319,8** | **6** | 121 084,1 | 516 |
| Cumul Inondations printanières 2017 | 206 265,7 | 5 171 | – | – | 39 230,5 | 820 | 14 793,7 | 153 | 26 667,4 | 38 | 286 957,3 | 6 182 |
| Cumul Inondations printanières 2019 | 299 825,5 | 6 310 | 86 142,4 | 757 | 12 715,9 | 402 | 34 299,4 | 188 | 5 038,7 | 38 | 438 021,9 | 7 695 |

Source : Systèmes SAGIR et TRAFIQ

1. Ces données représentent les sommes versées pour les divers sinistres survenus en 2020-2021.
2. Ces données représentent les sommes versées pour les événements survenus avant 2020-2021.

# 4.13. Secrétariat à la Capitale-Nationale

Depuis sa création en 1999, le Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN) est rattaché administrativement au principal portefeuille des ministres responsables de la région de la Capitale-Nationale, lesquels assument différentes responsabilités en matière de développement local et régional.

Le 18 octobre 2018, la ministre de la Sécurité publique s'est vu confier les responsabilités liées au développement de la région de la Capitale-Nationale. Elle assume ces responsabilités avec le soutien du SCN, intégré depuis cette date à la structure administrative du ministère. La ministre est également responsable de l'application de la *Loi sur la Commission de la capitale nationale* (RLRQ, chapitre C-33.1). Cette organisation, relevant quant à elle directement de la ministre et donc indépendante du ministère, veille à ce que la capitale soit aménagée et développée en mettant en valeur ses attributs de lieu central de l'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement de tous les citoyens du Québec. Elle en assure également la promotion.

Ensemble, le SCN et la CCNQ forment le programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale (PPDCN), tel qu'il est présenté dans le volume 2 du budget de dépenses 2021-2022 du gouvernement[23].

## L'organisation administrative du Secrétariat à la Capitale-Nationale et ses mandats

Le SCN s'occupe de la gestion de deux secteurs sous la responsabilité de son Bureau du sous-ministre associé et de sa Direction du développement et de l'administration, soit :

- le développement territorial et l'analyse;
- les services à la gestion.

Le SCN contribue au dynamisme, à la vitalité, au développement et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale. Il assure un lien entre plusieurs partenaires locaux, régionaux et gouvernementaux en agissant de concert avec ceux-ci pour contribuer à l'essor de la région.

L'organisation remplit des mandats de conseil, de concertation et de coordination ainsi que de financement.

Pour le volet conseil de son mandat, le SCN :

- soutient la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale sur toute question ayant des retombées importantes dans la région ou concernant son développement social, culturel, touristique et économique;
- prépare des avis, des analyses et des recommandations sur les projets de loi, de règlement, de décret, de politique, de stratégie, de plan d'action ainsi que sur des projets particuliers soumis à l'adoption du Conseil des ministres;
- élabore et propose des orientations en matière de développement pour la région de la Capitale-Nationale ou participe à leur élaboration au sein de comités interministériels;
- assure une veille sur toute information relative à la région de la Capitale-Nationale.

23. Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes : www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/21-22/2-Plans_annuels_de_gestion_des_depenses_des_ministeres_et_organismes.pdf

Pour le volet concertation et coordination, le SCN :

- assure les relations avec les divers intervenants de la région de la Capitale-Nationale;
- coordonne différents comités sur des sujets d'intérêt local ou régional et y participe;
- préside et coordonne la Conférence administrative régionale (CAR) de la région de la Capitale-Nationale, dans le but d'assurer la coordination interministérielle sur le territoire de cette région, et s'assure du suivi des travaux des quatre sous-comités CAR : économique, social, aménagement et développement du territoire;
- favorise la concertation et la cohésion des acteurs désireux de stimuler les différentes interventions en lien avec la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Pour le volet financement, le SCN :

- administre le PAAR qui soutient la réalisation de projets ayant des retombées pour la région;
- est responsable du Fonds de la région de la Capitale-Nationale, qui contribue au dynamisme, à la vitalité, au développement et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale. La gestion du FRCN est confiée aux MRC de la région de la Capitale-Nationale et à la Ville de Québec;
- soutient les MRC de la région de la Capitale-Nationale et la Ville de Québec pour leurs activités de développement local et régional dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR);
- assure la gestion et le suivi de certaines ententes entre le gouvernement et la Ville de Québec.

## Les dépenses du programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale

En 2020-2021, le budget du PPDCN était de 70,4 M$. Pour mener à bien ses mandats, le SCN disposait pour sa part d'une enveloppe budgétaire de 47,7 M$, montant qui équivaut à 68 % du budget du programme. Quant aux dépenses du PPDCN, elles s'élevaient à 90 M$.

L'écart entre le budget de dépenses et les dépenses réelles s'explique principalement par une enveloppe additionnelle de 20 M$ consentie à l'organisation en 2020-2021.

**Budget de dépenses et dépenses réelles du programme PPDCN**

| Éléments du PPDCN | Budget de dépenses 2020-2021 (000 $) | Dépenses prévues au 31 mars 2021 (000 $) | Dépenses réelles 2019-2020 (000 $) | Écart (000 $) | Variation (%) |
|---|---|---|---|---|---|
| Secrétariat à la Capitale-Nationale | 47 711 | 67 184 | 53 899 | 13 285 | 24,6 |
| Commission de la capitale nationale du Québec | 22 717 | 22 717 | 20 267 | 2 450 | 12,0 |
| **Total – PPDCN** | **70 428** | **89 901** | **74 166** | **15 735** | **21,2** |

Source : SAGIR

# Aide financière versée

Le tableau qui suit présente les sommes versées au cours des deux derniers exercices financiers dans le cadre des mesures d'aide financière administrées par le SCN.

**Sommes versées selon les mesures d'aide financière**

| PPDCN | Dépenses réelles 2020-2021 (000 $) | Dépenses réelles 2019-2020 (000 $) | Écart (000 $) |
|---|---|---|---|
| Ville de Québec | 14 800 | 14 800 | – |
| Programme d'appui aux actions régionales | 29 983 | 18 677 | 11 306 |
| **Total – PPDCN** | **44 783** | **33 477** | **11 306** |

Source : SAGIR

## Fonds de la région de la Capitale-Nationale

Le Fonds de la région de la Capitale Nationale (FRCN) a été institué pour contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale dans le cadre de la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs* (L.Q., 2016, chapitre 31).

La gestion du fonds est confiée à la Ville de Québec et aux MRC de la région de la Capitale-Nationale. Ses revenus proviennent d'une affectation de crédits alloués par le gouvernement à la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

Comparativement à 2019-2020, et comme prévu à l'Entente sur les engagements du gouvernement et de la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la Capitale-Nationale, 2 M$ additionnels ont été alloués au fonds. Le déficit de 50 000 $ s'explique par le versement d'une subvention effectuée avec l'excédent dégagé de 2017-2018.

**Résultats financiers**

| | Revenus (000 $) | Dépenses (000 $) | Surplus (déficit) (000 $) | Excédent cumulé (000 $) |
|---|---|---|---|---|
| Aide financière | 21 000,0 | 21 050,0 | (50,0) | 0 |

Source : SAGIR

# Principaux résultats en matière de gestion de mesures d'aide et de coordination

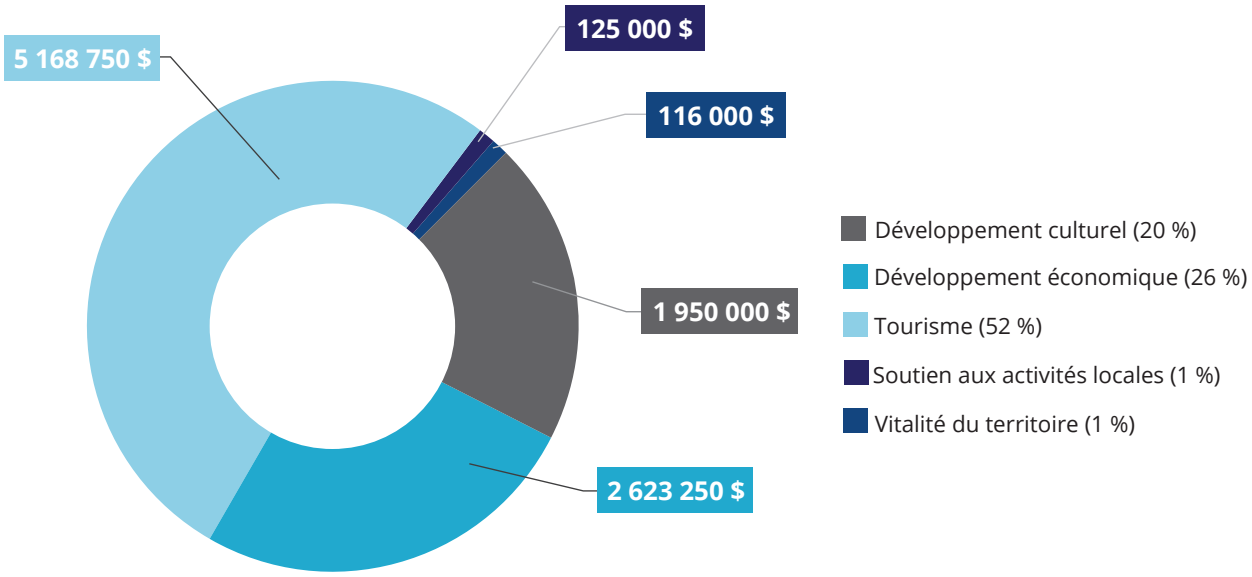
## Gestion des mesures d'aide financière

### Programme d'appui aux actions régionales

En 2020-2021, le PAAR, qui soutient la réalisation de projets et d'études qui ont des incidences sur le développement économique de la région, a financé 145 projets, pour un montant total de 9,98 M$. Comme le montre la figure qui suit, des subventions ont été accordées dans différents secteurs : tourisme, développement économique, développement culturel, vitalité du territoire et soutien aux activités locales.

Par ailleurs, à cette répartition, il faut ajouter un montant non récurrent de 20 M$ consenti à l'Université Laval pour doter la capitale nationale d'un centre de tennis de calibre national.

**Répartition financière par secteur d'activité**




Source : Secrétariat à la Capitale-Nationale

### Aide financière à la Ville de Québec

Le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes a été signé le 30 octobre 2019, autorisant 39,0 M$ au cours des exercices financiers 2020-2021 à 2024-2025, soit 7,8 M$ annuellement versés à la Ville de Québec pour son statut de capitale nationale.

S'ajoute également une enveloppe annuelle de 7,0 M$ dans le cadre de l'Entente pour appuyer le rôle joué par la Ville de Québec à titre de capitale nationale.

### Gestion déléguée – Appui aux organismes de développement local et régional

La *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* a été adoptée le 6 décembre 2019 et officialise la mise sur pied du Fonds régions et ruralité (FRR), dont le Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC remplace le Fonds de développement des territoires.

Au cours de l'exercice 2020-2021, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a alloué 7,1 M$ aux MRC de la région de la Capitale-Nationale. Cette somme a été prélevée à même le Fonds régions et ruralité, dont la coordination est assurée, pour la région de la Capitale-Nationale, par le SCN.

### Mise en œuvre d'ententes de partenariat répondant à des enjeux particuliers

En 2020-2021, le SCN a administré les deux ententes de partenariat suivantes :

- l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la région de la Capitale-Nationale 2019-2022;
- l'Entente sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022.

Dans le cadre de la première, le SCN fournit une contribution totale de 95 000 $. De cette somme, 75 000 $ sont accordés pour mener à bien 13 projets de mise en valeur des paysages de la région. La somme restante de 20 000 $ finance une étude visant à déterminer les retombées économiques de la mise en valeur des paysages.

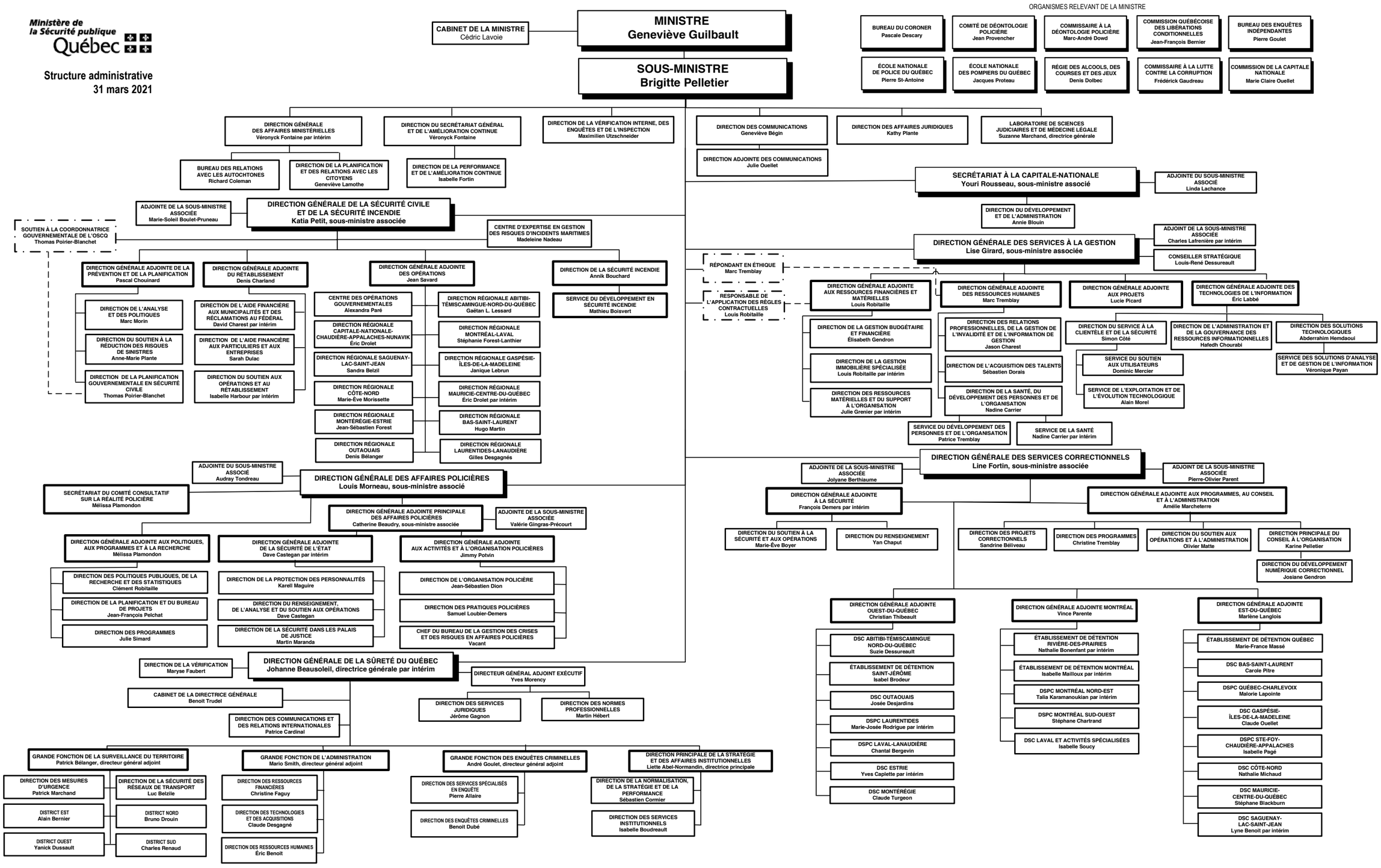
Dans le cadre de la seconde entente, en vigueur depuis le 9 septembre 2020, le SCN accorde une contribution de 300 000 $, à raison de 100 000 $ par année, et ce, pour les exercices 2020-2021 à 2022-2023.

### Coordination interministérielle

En matière de coordination interministérielle, le SCN a coordonné trois rencontres de travail de la CAR de la Capitale-Nationale. Celle-ci possède trois sous-comités (aménagement, social et économique) qui assurent entre autres un accompagnement des municipalités régionales de comté dans leurs dossiers, leurs enjeux et leurs priorités. Les rencontres de ces sous-comités se tiennent de façon ad hoc. Certains sous-comités ont tenu deux rencontres durant la dernière année.

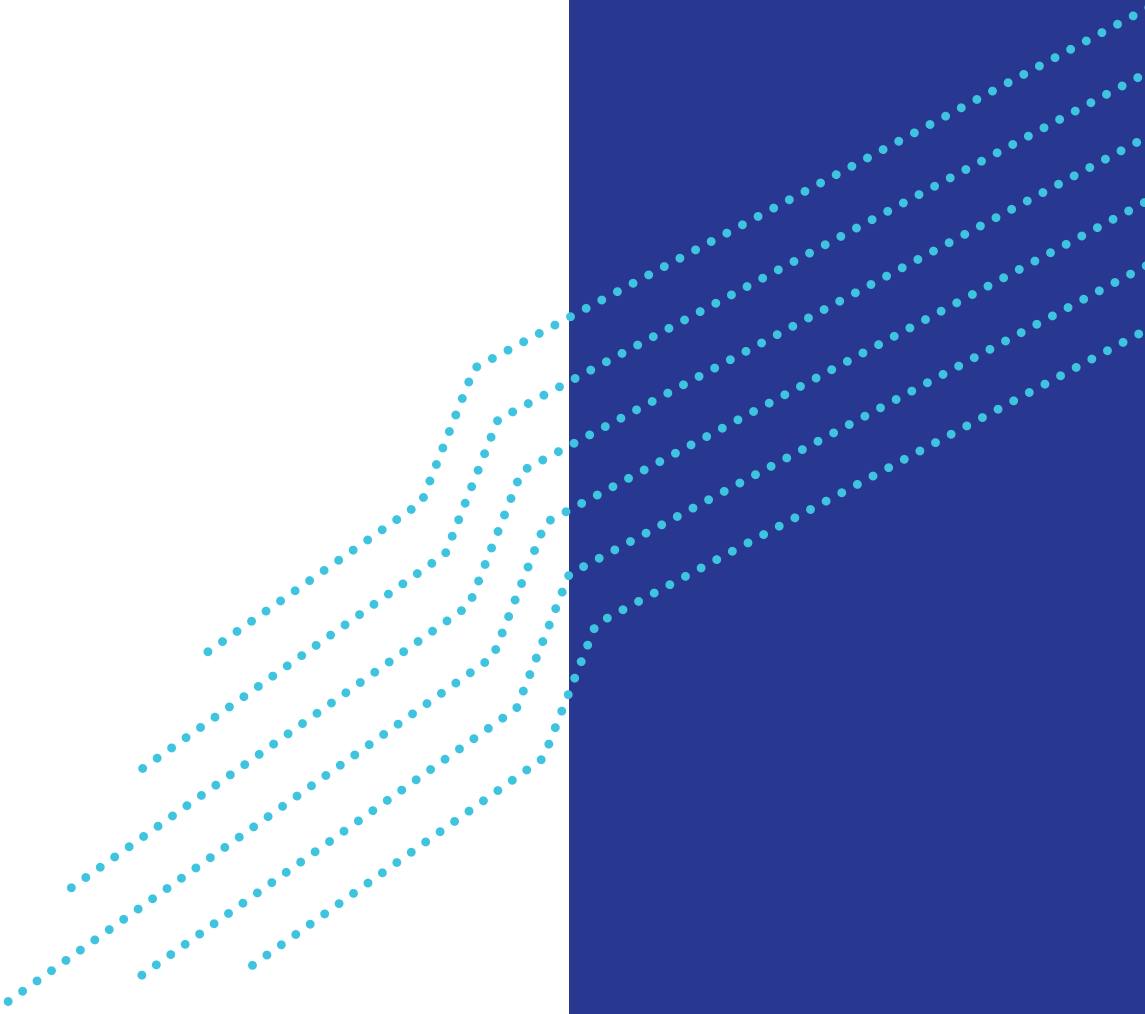
# 5. INFORMATIONS CONNEXES

# 5.1. Structure administrative au 31 mars 2021



## 5.2. Liste des sigles

| Sigle | Description | Sigle | Description |
|---|---|---|---|
| CAR | Conférence administrative régionale | LSCQ | *Loi sur le système correctionnel du Québec* (RLRQ, S-40.1) |
| CCNQ | Commission de la capitale nationale du Québec | LSJML | Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale |
| CCRP | Comité consultatif sur la réalité policière | M$ | Millions de dollars |
| CPS | Cadre pour la prévention de sinistres | MJQ | Ministère de la Justice du Québec |
| CLCC | Commissaire à la lutte contre la corruption | MRC | Municipalité régionale de comté |
| DAJ | Direction des affaires juridiques | MVE | Minorité visible et ethnique |
| DCOM | Direction des communications | PAAR | Programme d'appui aux actions régionales |
| DGA | Direction générale adjointe | PPDCN | Programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale |
| DGAM | Direction générale des affaires ministérielles | PDEIPH | Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées |
| DGAP | Direction générale des affaires policières | RLRQ | Recueil des lois et des règlements du Québec |
| DGSC | Direction générale des services correctionnels | SCN | Secrétariat à la Capitale-Nationale |
| DGSCSI | Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie | S. O. | Sans objet |
| DGSG | Direction générale des services à la gestion | L.C. | Lois du Canada |
| DSC | Déclaration de services aux citoyens | L.Q. | Lois annuelles du Québec |
| DSGAC | Direction du secrétariat général et de l'amélioration continue | Sûreté | Sûreté du Québec |
| DVIEI | Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection | SSI | Services de sécurité incendie |
| ETC | Équivalents temps complet | | |
| FRCN | Fonds de la région de la Capitale-Nationale | | |



(Photos : Benoit Beauregard, ministère de la Sécurité publique, Christian Leduc et Ville de Sherbrooke)

ADM-003 (2021-09)

Sécurité publique
Québec